



SYNDICAT MIXTE A LA CARTE POUR L'AMENAGEMENT DE LA VEZERE

BILAN DU PLAN ETIAGE ET DU SUIVI THERMIQUE 2021



CONTACTS

Syndicat Mixte à la Carte pour l'Aménagement de la Vézère

Président : Daniel FREYGEFOND

5 Rue des Gaulies 19100 BRIVE LA GAILLARDE

www.siav-vezere.fr

Secrétaire Générale, suivi administratif et financier : Chantal VALADE

Tel : 05 55 17 07 22

Mail : accueil@siav-vezere.fr

Coordinateur gestion des milieux aquatiques : Mathias ROUX

Tel : 06 82 09 77 57

Mail : m.roux@siav-vezere.fr

Agent des milieux aquatiques :

Michaël RAMBAUD **tel :** 06 82 09 77 55 **Mail :** m.rambaud@siav-vezere.fr

Guillaume BORNET **tel :** 06 73 48 54 74 **Mail :** g.bornet@siav-vezere.fr

SOMMAIRE

CHAPITRE 1 : PLAN ETIAGE.....	1
1. CONTEXTE ET OBJECTIFS	1
2. RESULTATS DU PLAN ETIAGE.....	5
3. OBJECTIFS 2022.....	19
ANNEXE 1 : PHOTOS COMPARATIVES PAR STATION.....	20
ANNEXE 2 : FICHES D'OBSERVATIONS DE L'ETIAGE PAR STATION.....	36

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Débits caractéristiques estimés par EPIDOR	5
Tableau 2 : Débits estimés sur les stations de mesures	6
Tableau 3 : Relevés de la Pluviométrie en 2021 – Station de Brive Laroche	7
Tableau 4 : Synthèse des données thermiques d'été	10

LISTE DES FIGURES

Figure 1 : Carte de localisation des stations de mesures du plan étiage.....	4
Figure 2 : Synthèse thermique de l'été 2021	11

CHAPITRE 1 : PLAN ETIAGE

1. CONTEXTE ET OBJECTIFS

Dans le cadre de son Programme Pluriannuel de Gestion des Cours d'Eau reconnu d'intérêt général le 21 août 2013, le SIAV a décidé de mettre en place un plan étiage. Cette action est réalisée en collaboration avec l'Etablissement Public de la DORdogne (EPIDOR). Cette action est financée (40 %) par l'AGENCE DE L'EAU ADOUR GARONNE à hauteur de 50 jours hommes par an.

Le but de cette démarche est de participer à la prévention des usages liés au risque de sécheresse des cours d'eau durant la période d'étiage. Pour ce faire, treize cours d'eau du syndicat ont été choisis en fonction des connaissances terrain acquises durant plusieurs années par les agents du SIAV. Les stations de mesures ont été définies avec l'aide des agents d'EPIDOR. Deux autres cours d'eau sont aussi suivis en interne pour conforter la connaissance et évaluer les impacts des plans d'eau sur les cours d'eau.

La méthode consiste à effectuer un suivi hebdomadaire sur les stations préalablement définies. Plusieurs paramètres sont ainsi estimés ou mesurés :

En complément du relevé du plan étiage, le SIAV participe à la gestion coordonnée de la thermie sur le département de la Corrèze dans le cadre du Groupe Thermie Bassin Adour Garonne.

Ce réseau, mis en place par les associations régionales de pêche (ARPO, ARPNA et UFBAG), a pour objectif, partagé par l'OFB et les DREAL, la gestion et la protection du milieu aquatique, dans une démarche de structuration cohérente à l'échelle du bassin versant, permettant une coordination entre producteurs, une harmonisation des pratiques et la mise en place d'une démarche qualité et d'une bancarisation pérenne des données.

Ainsi, au 1er janvier 2021 le réseau corrézien compte neuf producteurs pour 183 stations enregistrant toutes au pas de temps horaire sur l'année entière : la DREAL, l'OFB, EPIDOR, la FDAAPPMA 19, la MEP 19, CCV2M, HCC, le SIAV et MIGADO.

Un dixième producteur de données, EDF, a intégré le réseau en 2021 et la montée en charge du réseau va se poursuivre avec probablement environ 200 sondes présentes sur le territoire.

Ceci est très important au regard du bassin Adour Garonne qui compte environ 800 à 900 sondes d'enregistrement actuellement dont plus de 60 % sont portées par les Fédérations.

a. Le débit

Il est estimé à partir de la longueur, la largeur, la hauteur du lit mouillé et de la vitesse surfacique d'écoulement de l'eau. Cette mesure est un ordre de grandeur qui nous permet de caractériser une évolution des débits durant la durée du plan étiage. Elle nous sert ensuite à déterminer les seuils d'appréciation de l'état du milieu aquatique.

b. La réduction du lit mineur (R)

Elle est estimée visuellement et exprimée en pourcentage selon quatre classes : « R = 0% », « R < 30 % », « 30 % < R < 50% » et « R > 50 % ». Ce paramètre nous permet d'apprécier l'état du milieu aquatique notamment en ce qui concerne les habitats aquatiques et la circulation piscicole.

c. L'état global du milieu

Ce paramètre résulte d'une appréciation globale du milieu en fonction du débit estimé, de la réduction du lit mineur, de la température et de diverses observations faunistiques et floristiques (par exemple de la mortalité piscicole ou du développement algale). Pour ce faire, quatre classes ont été établies par EPIDOR :



- **Acceptable pour la vie aquatique** : aucune difficulté pour la vie aquatique
- **Difficulté pour la vie aquatique** : la baisse du niveau d'eau commence à occasionner des problèmes de circulation piscicole et une diminution des habitats piscicoles
- **Vie aquatique mise en péril** : les niveaux d'eau sont insuffisants pour assurer la libre circulation piscicole et fournir suffisamment d'habitat
- **Vie aquatique plus possible** : flaques et assècs, observation de mortalité.

Ces différents paramètres permettent d'apprécier l'état écologique des cours d'eau et le cas échéant alerter les autorités compétentes en cas de sécheresse avérée. Ainsi, des pêches électriques du sauvetage pourront être mises en place pour sauver la faune piscicole.

d. La température

Des sondes thermiques effectuant un relevé de température toutes les heures ont été disposées sur 16 des 20 stations. Elles permettent d'avoir un état thermique des cours d'eau étudiés.

Les cours d'eau suivis sont :

- La Roanne à Dampniat
- La Couze à Noailles
- Le Planchetorte à Brive
- Le Mayne à Objat
- La Lône à Mansac
- Le Ruisseau de l'Étang Larue à Sadroc
- Le Ganaveix à Condat sur Ganaveix
- Le Ruisseau des Forges à Salon-la-Tour
- Le Lamongerie à Salon-la-Tour
- La Madrange à Chamboulive
- Le Pont Lagorce à Vigeois en amont et aval du plan d'eau de Poncharal
- Le Ruisseau de Piquette à Lamongerie
- Le Cheyral à Allasac
- La Couze à Lissac sur Couze et Chasteaux en amont et aval de l'étang du Causse (2021)

En complément, un suivi thermique est réalisé en période d'étiage par mesure instantanée lors des relevés de débit sur les stations suivantes :

- Le Ruisseau de la Tournerie à Saint-Bonnet-La-Rivière
- La Loyre à Dampniat
- Le Clan à Donzenac
- La Tourmente à Turenne

Les stations de mesures sont localisées sur la carte Figure 1 ci-après.

Carte de localisation des stations de mesures du plan étiage

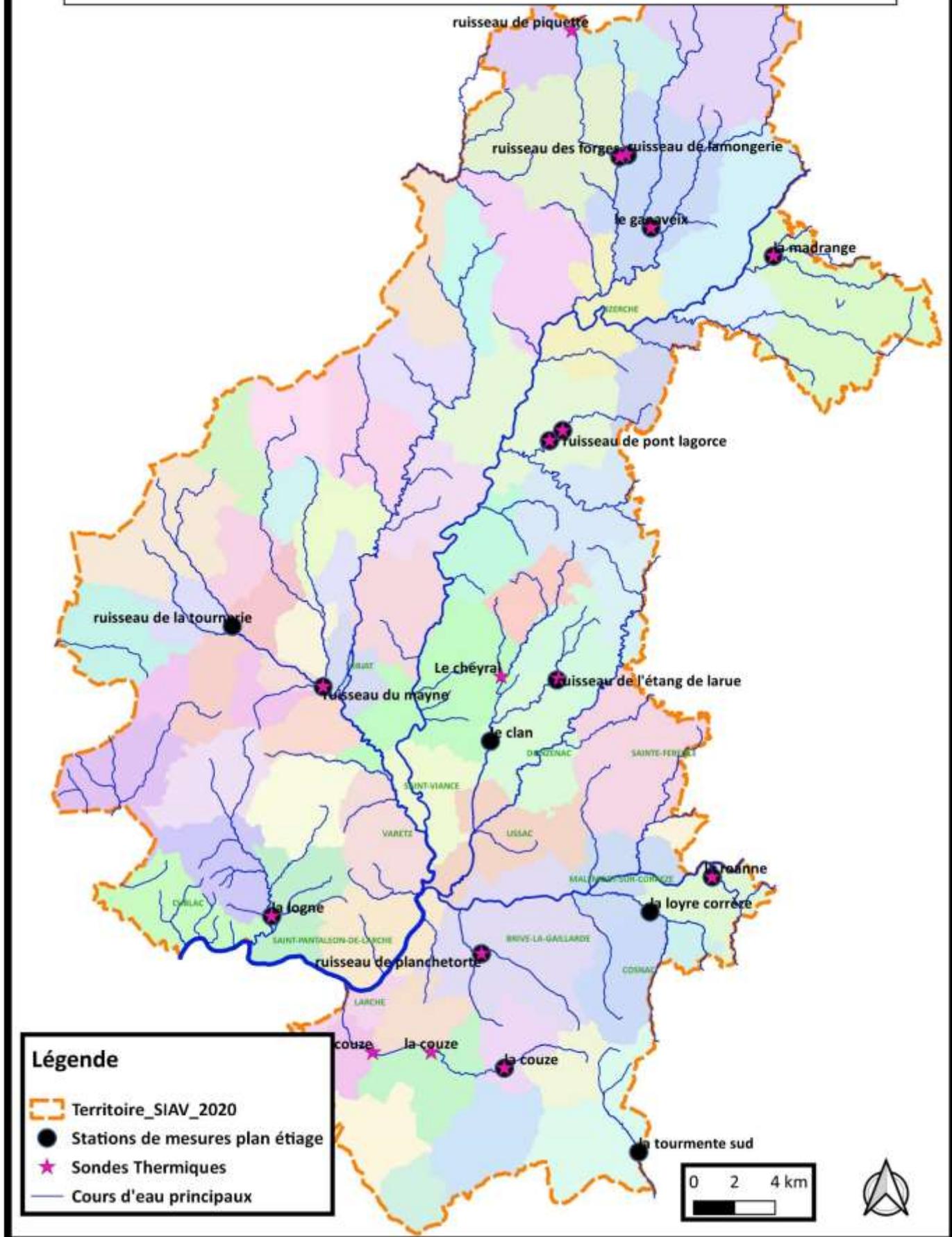


Figure 1 : Carte de localisation des stations de mesures du plan étiage

2. RESULTATS DU PLAN ETIAGE

a. Suivi des débits d'étiage

Les débits relevés durant la campagne de mesure réalisée du 6 Mai 2021 au 21 Octobre 2021 sont répertoriés dans le Tableau 2.

Le Tableau 1 ci-après présente les valeurs des débits caractéristiques estimés par EPIDOR.

Tableau 1 : Débits caractéristiques estimés par EPIDOR

	MODULE (Qm)	QMNA	Qm/10	Difficulté pour la vie aquatique	Mise en péril pour la vie aquatique
Roanne	1,785	0,217	0,1785	0,430	0,160
Loyre2	0,325	0,057	0,0325	0,030	0,016
Tourmente2	0,219	0,028	0,0219	0,020	0,015
Couze de Larche2	0,226	0,025	0,0226	0,010	0,003
Planchetorte	0,177	0,023	0,0177	0,015	0,010
Lôgne	0,556	0,143	0,0556	0,050	0,015
Mayne	0,737	0,079	0,0737	0,184	0,074
Tournerie	0,335	0,022	0,0335	0,084	0,034
Forges	0,572	0,083	0,0572	0,143	0,057
Lamongerie	0,204	0,027	0,0204	0,051	0,020
Ganaveix	0,624	0,086	0,0624	0,156	0,062
Madrangé	1,068	0,122	0,08	0,200	0,107
Etang de Larue	0,097	0,013	0,0097	0,024	0,010
Pont Lagorce Amont	0,221	0,034	0,0221	0,055	0,022
Pont Lagorce Aval	0,261	0,041	0,0261	0,065	0,026
Clan	0,802	0,117	0,08	0,200	0,080

Tableau 2 : Débits estimés sur les stations de mesures

Débits caractéristiques (valeurs estimées fournies par EPIDOR)			Débits mesurés par le SIAV lors du suivi étiage																
			6/5	17/6	24/6	1/7	8/7	15/7	22/7	29/7	5/8	12/8	19/8	26/8	2/9	10/9	16/9	23/9	21/10
	Difficulté pour la vie aquatique	Mise en péril pour la vie aquatique	Qmes1	Qmes2	Qmes3	Qmes4	Qmes5	Qmes6	Qmes7	Qmes8	Qmes9	Qmes10	Qmes11	Qmes12	Qmes13	Qmes14	Qmes15	Qmes16	Qmes17
Roanne	0,430	0,160	0,831	0,666	1,034	1,432	1,027	5,972	0,534	0,609	0,897	0,538	0,464	0,334	0,249	0,590	1,046	0,596	0,632
Loyre2	0,030	0,016	0,025	0,021	0,030	0,062	0,041	0,624	0,023	0,017	0,032	0,010	0,006	0,002	0,000	0,045	0,057	0,083	0,029
Tourmente2	0,020	0,015	0,037	0,019	0,018	0,060	0,043	0,497	0,046	0,031	0,037	0,016	0,015	0,010	0,007	0,020	0,027	0,026	0,025
Couze de Larche2	0,010	0,003	0,009	0,014	0,021	0,037	0,019	0,438	0,023	0,009	0,020	0,008	0,005	0,002	0,001	0,003	0,007	0,007	0,005
Planchetorte	0,015	0,010	0,052	0,038	0,055	0,087	0,051	0,194	0,050	0,044	0,052	0,043	0,028	0,011	0,014	0,016	0,022	0,019	0,019
Logne	0,050	0,015	0,112	0,057	0,234	0,608	0,173	0,822	0,090	0,060	0,082	0,034	0,024	0,011	0,009	0,033	0,027	0,044	0,042
Mayne	0,184	0,074	0,244	0,169	0,219	0,431	0,174	0,646	0,219	0,149	0,250	0,145	0,138	0,100	0,103	0,098	0,321	0,100	0,250
Tournerie	0,084	0,034	0,075	0,051	0,058	0,123	0,145	0,383	0,068	0,043	0,090	0,033	0,024	0,012	0,031	0,023	0,047	0,028	0,089
Forges	0,143	0,057	0,512	0,258	1,064	0,857	0,546	1,984	0,553	0,345	0,545	0,289	0,222	0,218	0,187	0,235	1,568	0,328	1,118
Lamongerie	0,051	0,020	0,248	0,098	0,250	0,325	0,186	0,514	0,136	0,127	0,180	0,114	0,111	0,076	0,056	0,078	0,255	0,084	0,195
Ganaveix	0,156	0,062	0,840	0,224	1,788	0,411	0,471	1,160	0,345	0,278	0,542	0,275	0,235	0,206	0,158	0,295	1,073	0,252	1,935
Madrange	0,200	0,080	0,340	0,355	2,366	1,221	0,531	1,727	0,371	0,278	0,390	0,261	0,222	0,193	0,139	0,285	0,251	0,222	0,523
Etang de Larue	0,024	0,010	0,103	0,039	0,086	0,068	0,064	0,133	0,068	0,043	0,068	0,057	0,059	0,040	0,040	0,038	0,091	0,044	0,072
Pont Lagorce Amont	0,055	0,022	0,224	0,074	0,170	0,204	0,085	0,260	0,075	0,065	0,088	0,057	0,069	0,059	0,058	0,065	0,107	0,059	0,117
Pont Lagorce Aval	0,065	0,026	0,369	0,139	0,210	0,312	0,153	0,425	0,168	0,105	0,169	0,106	0,117	0,051	0,070	0,088	0,196	0,084	0,250
Clan	0,200	0,080	0,248	0,128	0,214	0,402	0,261	0,495	0,129	0,110	0,221	0,085	0,070	0,093	0,049	0,082	0,230	0,152	0,238

D'après le Tableau 2, la période estivale 2021 a été bien moins critique qu'en 2020 pour l'ensemble des cours d'eau suivis. La vie aquatique n'a été mise en péril que pour 6 des 16 stations suivies durant la période d'étude, et ce sur une période bien plus tardive et de plus courte durée : un maximum de 6 semaines à partir de mi-août, contre un étiage sévère de fin mai à début octobre en 2020 !

Ainsi, même la Loyre, subissant chaque été des périodes d'assec de plusieurs semaines consécutives, n'a enduré qu'un assec partiel et restreint sur quelques jours.

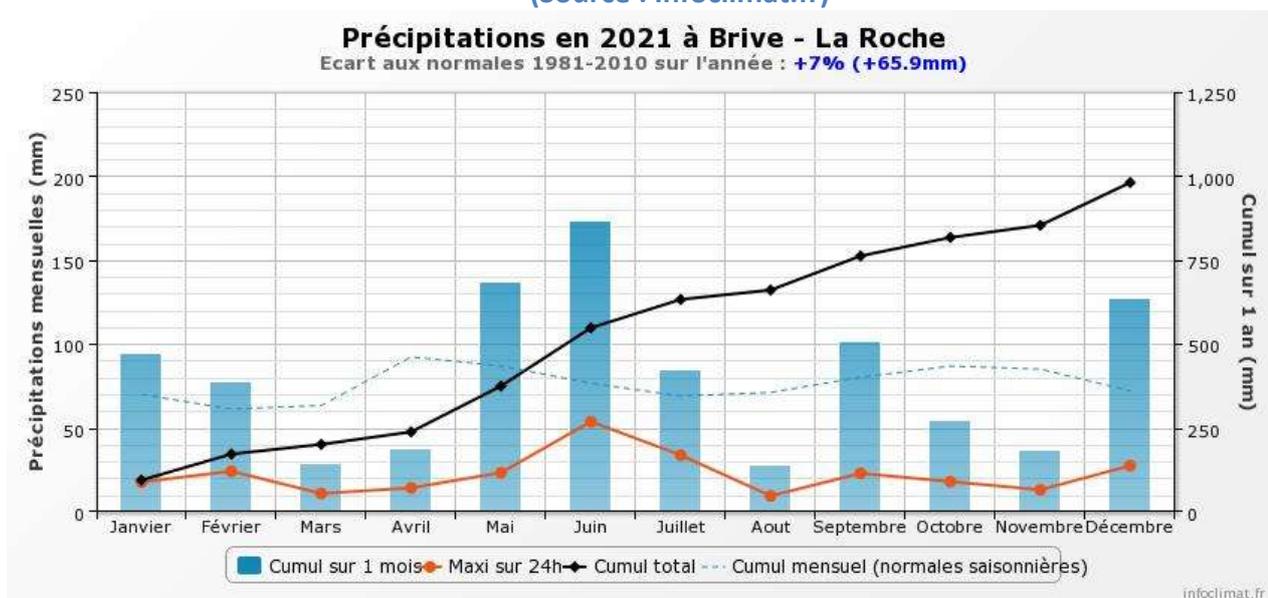
La Roanne, principal cours d'eau suivi, n'a connu pour sa part que moins de 3 semaines de difficulté, contre 15 en 2020 (dont 8 en mise en péril).

On peut considérer le 2 septembre comme le point critique de l'étiage, cette date correspondant aux plus bas débits relevés simultanément sur quasiment l'ensemble des cours d'eau suivis.

Néanmoins, on note toujours une « fracture géographique » entre les cours d'eau du territoire, l'étiage étant plus sévère et prolongé pour les cours d'eau situés au sud et à l'ouest d'Allasac, le Clan se trouvant à la limite, hormis cette année pour la Roanne dont le bassin versant semble avoir été moins impacté.

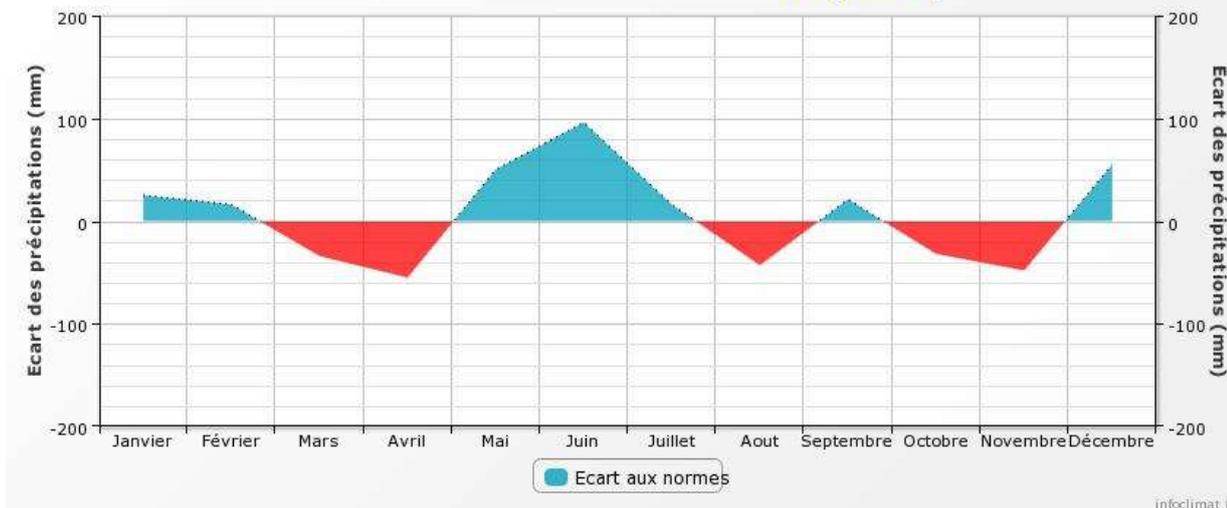
Enfin, on constate clairement que les débits des cours d'eau du territoire (et plus généralement corréziens), et de fait la sévérité de l'étiage, sont intimement liés à la intensité et à la répartition de la pluviométrie : le déficit des mois de mars et avril ont amené une première baisse de débit pour les cours d'eau les plus sensibles et la période estivale exceptionnellement humide de mai à juillet a permis une résilience des cours d'eau jusqu'à mi-août, seul mois avec octobre en déficit de pluviométrie pour la période étudiée.

Tableau 3 : Relevés de la Pluviométrie en 2021 – Station de Brive Laroche
(Source : Infoclimat.fr)



Ecart aux normales de précipitations en 2021 à Brive - La Roche

Ecart aux normales 1981-2010 sur l'année : **+7% (+65.9mm)**



b. Suivi thermique d'été

Sachant que les cours d'eau étudiés sont en première catégorie piscicole, l'**espèce repère** est la **truite commune** (*Salmo trutta* ou truite fario) dont le **préférendum thermique** oscille **entre 4°C et 19°C**. A partir de **21°C celle-ci cesse de s'alimenter** et **au-dessus de 25°C la température devient létale** pour cette espèce. L'analyse des températures se fait donc en fonction de ces paramètres.

Le Tableau 4 ci-après synthétise l'ensemble des données thermiques relevées durant la période de suivi d'été, du 6 mai au 21 octobre 2021.

La Figure 2 ci-après synthétise l'ensemble des stations analysées pendant la période d'été.

La Figure 3 compare la thermie des ruisseaux de Piquette, des Forges et de Lamongerie, mettant en avant **l'impact thermique des étangs de tête de bassin versant jusqu'en aval**.

La Figure 4 montre **l'impact thermique du plan d'eau de Poncharal sur le ruisseau de Pont Lagorce**.

La Figure 5 montre **l'impact thermique de l'étang du Causse sur la Couze**.

Durant la période de mesure, les **30 jours consécutifs les plus chauds** correspondent à la **période « estivale classique » comprise entre la mi-juillet à la mi-août**, avec un **décalage de mi-août à mi-septembre pour la Couze en amont et aval de l'étang du Causse**.

c. L'impact de l'hydromorphologie et des étangs ...

A la lecture du Tableau 4, on peut, par extrapolation avec les connaissances géographiques et hydromorphologiques des cours d'eau étudiés et de la proximité des stations de mesure en aval d'étangs au fil de l'eau, déterminer **3 tendances de différence de thermie moyenne et maximale** sur :

- Les stations situées sur cours d'eau de sortie de gorges à dominance de courant et plat lotique
- Les stations situées sur cours d'eau de plaine à dominance lotique et lentique et/ou avec présence d'étangs en amont éloigné
- Les stations situées sur cours d'eau lenticules en aval direct d'étangs au fil de l'eau et à déversement surfacique

En raison d'un **étiage plus tardif et moins sévère** que les années précédentes et l'absence d'épisode caniculaire prolongé, **les cours d'eau sont, dans l'ensemble, restés dans des valeurs de thermie acceptables pour le milieu aquatique et son espèce repère la truite commune.**

Le préférendum thermique de la truite ($4^{\circ}\text{C} \leq x \leq 19^{\circ}\text{C}$) a été atteint **de 83% à 98%** des jours mesurés pour les **stations sans impact direct ou éloigné d'étangs au fil de l'eau et à déversement surfacique.**

En revanche, ce préférendum n'a été atteint qu'**entre 24% et 77%** des jours mesurés pour les **stations à l'aval direct ou éloigné d'étangs au fil de l'eau et à déversement surfacique.**

Les températures n'ont excédé les valeurs supérieures du préférendum que de 0% à 17% des jours mesurés pour les **stations sans impact direct ou éloigné d'étangs au fil de l'eau et à déversement surfacique.**

En revanche, **elles ont dépassé cette valeur maximale de 23% à 77%** des jours mesurés pour les **stations en aval direct d'étangs au fil de l'eau et à déversement surfacique.**

La **température maximale journalière** relevée a été comprise entre **16,4°C et 21,1°C** pour les **stations sans impact direct ou éloigné d'étangs au fil de l'eau et à déversement surfacique**, comprise entre **20,8°C et 22,1°C** pour les **stations situées sur cours d'eau de plaine à dominance lotique et lentique et/ou avec présence d'étangs en amont éloigné**, et enfin comprise entre **23,8°C et 28,7°C** pour les **stations à l'aval direct ou éloigné d'étangs au fil de l'eau et à déversement surfacique.**

Les **températures maximales** enregistrées étant **de 24,1°C** sur le ruisseau de Pont Lagorce **en aval de l'étang de Poncharal** et **de 28,7°C** sur la Couze **en aval de l'étang du Causse.**

Enfin, on constate sur la période un **écart moyen de plus de 4°C** sur le ruisseau de Pont Lagorce **entre l'amont et l'aval de l'étang de Poncharal** et de **plus de 7°C** sur la Couze **entre l'amont et l'aval de l'étang du Causse.**

Ainsi force est de constater la **capacité naturelle de réchauffement des plans d'eau** et leur **impact direct sur les cours d'eau dans lesquels ils se déversent par écoulement surfacique.**

NB : il serait intéressant de croiser ces données avec d'éventuels historiques de mesures de thermie de la colonne d'eau, réalisées par la Fédération Départementale de Pêche de la Corrèze, par l'ARS ou les bureaux d'études dans le cadre de la révision des profils de baignade, afin d'étudier l'intérêt et la possibilité de mise en œuvre de travaux de mise aux normes.

Tableau 4 : Synthèse des données thermiques d'été

Généralités		La Roanne	La Couze	Le Planchelet	Le Mayre	La Ligne	L'Etang Lorie	La Galaxie	La Moirange	Les Forges	Le Lamongne	Le Port Lagorce Amont	Le Port Lagorce Aval	Le Piquette	Le Cheyral	Coze Châteaux Amont	Coze Châteaux Aval		
Coût eau																			
Date de début de la période étudiée		06/05/2021	29/06/2021	06/05/2021	06/05/2021	06/05/2021	06/05/2021	06/05/2021	06/05/2021	06/05/2021	06/05/2021	06/05/2021	06/05/2021	06/05/2021	06/05/2021	06/05/2021	06/05/2021		
Date de fin de la période étudiée		21/10/2021	21/10/2021	21/10/2021	21/10/2021	21/10/2021	21/10/2021	16/10/2021	21/10/2021	21/10/2021	13/10/2021	21/10/2021	21/10/2021	21/10/2021	21/10/2021	21/10/2021	21/10/2021		
Durée (en jours)		169,00	135,00	169,00	169,00	169,00	169,00	164,00	169,00	169,00	161,00	169,00	169,00	169,00	169,00	169,00	169,00		
Variables thermiques générales	T instantané	Minimale	9	8,3	9,1	8,2	9,3	7,5	6,5	8,3	7,8	6,8	12,3	9,2	8,1	11,1	15,1		
		Maximale	21,1	19	20,8	20,8	21,7	23,8	26,6	25,7	22,1	19,8	19,3	24,1	23,8	20	16,4	20,7	
	Amplitude thermique	Période étudiée	12,1	10,7	11,7	12,6	12,4	23,8	13,1	14,2	13,8	12	12,5	11,8	14,6	11,9	5,3	13,6	
		Journière moyenne	4,3	4,2	6,1	3,1	3,9	8,3	5,9	7,4	5,3	6,8	6,2	3	5,4	6,5	3,4	4,6	
	Date d'observation de l'amplitude thermique journalière maximale		06/05/21	29/06/21	06/05/21	06/05/21	06/05/21	19/06/21	06/05/21	06/05/21	08/05/21	08/05/21	06/05/21	01/07/21	08/05/21	06/05/21	08/05/21	31/05/21	
	T moyenne journalière	Minimale	9,9	9,5	10,6	9	10,1	10,6	8,7	8,3	9,3	9,5	6,6	12,8	10,6	9,9	12	15,6	
		Maximale	20,4	17,9	19,6	20,2	20,7	21,4	19,2	19	20,6	18,4	17,9	23,6	21,8	18,2	15,4	27,2	
		Amplitude thermique	10,5	8,4	9	11,2	10,6	10,8	10,5	10,7	11,3	8,9	9,3	10,8	11,2	8,3	3,4	11,6	
	Date T° maximale		15/08/21	14/08/21	15/08/21	15/08/21	15/08/21	15/08/21	15/08/21	15/08/21	15/08/21	15/08/21	15/08/21	23/07/21	17/06/21	14/08/21	14/08/21	16/08/21	
	T° moyenne de la période		15,79	14,83	15,9	15,74	16,41	16,78	15,22	14,83	16,01	14,76	14,43	18,77	16,98	14,88	14,06	21,38	
	T° moyennes		17,81	15,99	17,49	17,83	18,38	18,92	18,9	16,7	18,32	16,33	16,09	21,11	19,98	16,47	14,74	23,77	
	N jours consécutifs les plus chauds	Date de début de la période	19/07/21	18/07/21	18/07/21	19/07/21	19/07/21	18/07/21	18/07/21	18/07/21	18/07/21	18/07/21	18/07/21	19/07/21	18/07/21	18/07/21	12/08/21	12/08/21	
		Date de fin de la période	17/08/21	16/08/21	16/08/21	17/08/21	17/08/21	16/08/21	16/08/21	16/08/21	16/08/21	16/08/21	16/08/21	17/08/21	16/08/21	16/08/21	10/09/21	10/09/21	
	Préférences thermiques de Spino watta	T° comprise entre 4 et 19°C	Nbre total de jours	157	114	167	157	148	141	161	168	156	160	169	66	130	189	169	41
Pourcentage de jours			93	99	99	93	88	83	96	96	92	99	100	40	77	100	100	24	
T° moyenne journalière + 4°C		Date de début de la période	00/01/00	00/01/00	00/01/00	00/01/00	00/01/00	00/01/00	00/01/00	00/01/00	00/01/00	00/01/00	00/01/00	00/01/00	00/01/00	00/01/00	00/01/00	00/01/00	
		Date de fin de la période	00/01/00	00/01/00	00/01/00	00/01/00	00/01/00	00/01/00	00/01/00	00/01/00	00/01/00	00/01/00	00/01/00	00/01/00	00/01/00	00/01/00	00/01/00	00/01/00	
Pourcentage de jours		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0			
T° moyenne journalière + 19°C		Pourcentage de jours		7	0	1	7	12	17	1	1	8	0	66	23	8	0	28	
		Nbre d'heures totales		332	0	200	276	529	748	141	102	371	42	2429	1000	64	0	316	
		Nbre de séquences		20	0	25	17	26	64	17	15	22	11	2	16	52	12	0	12
Nbre d'heures non consécutives		68	0	18	88	88	112	14	13	88	8	978	196	9	0	0	1802		
T° moyenne journalière + 25°C		Nbre d'heures totales		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	262	
		Nbre de séquences		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	24
		Nbre d'heures non consécutives		0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	0	69
Conditions météorologiques favorables au développement des têtards (température > 18°C et précipitation < 0,5mm en 1h)		T° entre 19°C	Nbre d'heures totales	394	166	288	282	303	308	245	225	260	287	346	337	237	329	456	
			Nbre de séquences	21	45	38	19	17	19	58	73	23	81	82	6	13	81	73	1
	Nbre d'heures non consécutives		149	239	694	187	219	148	354	305	297	214	144	324	280	165	16	498	

Figure 2 : Synthèse thermique de l'été 2021



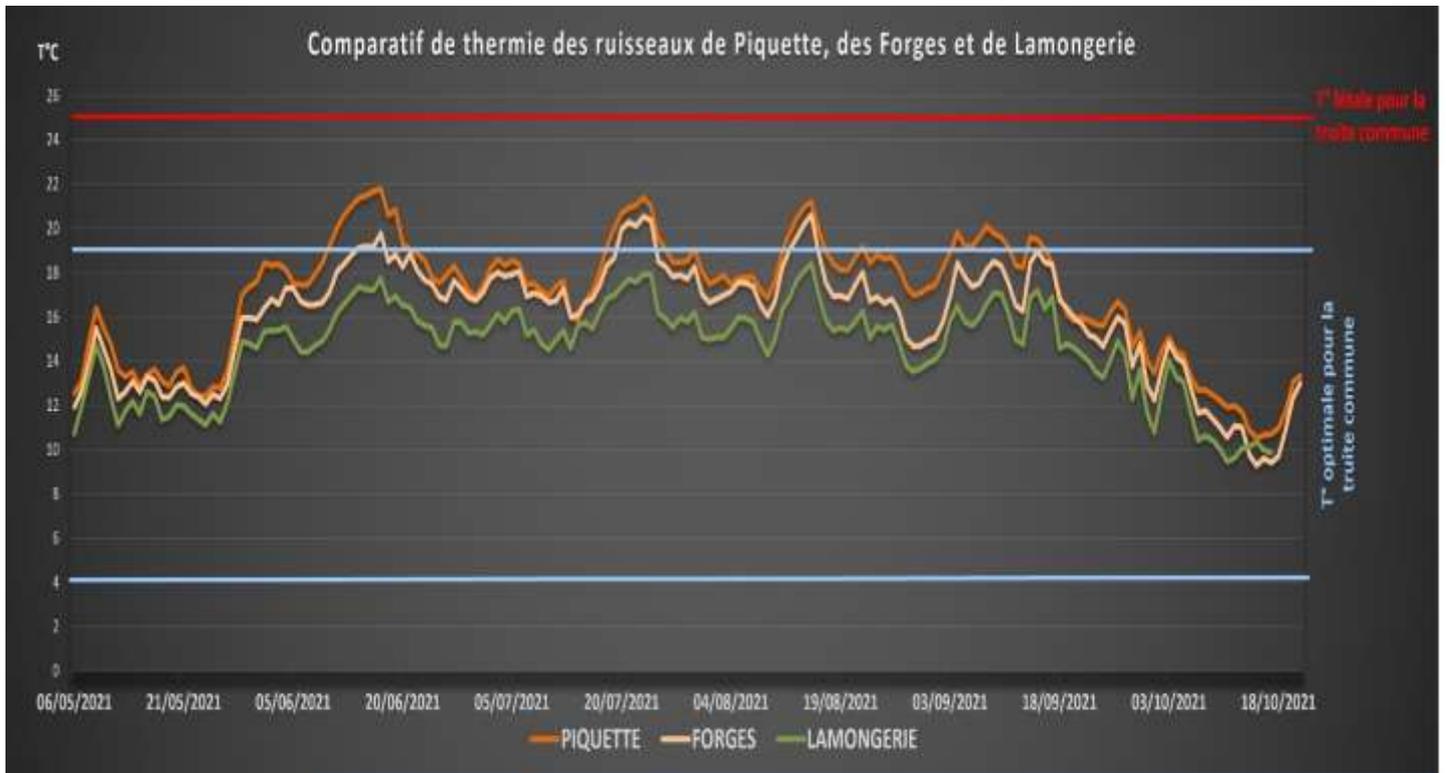


Figure 3 : Comparatif de la thermie des ruisseaux de Piquette, des Forges et de Lamongerie

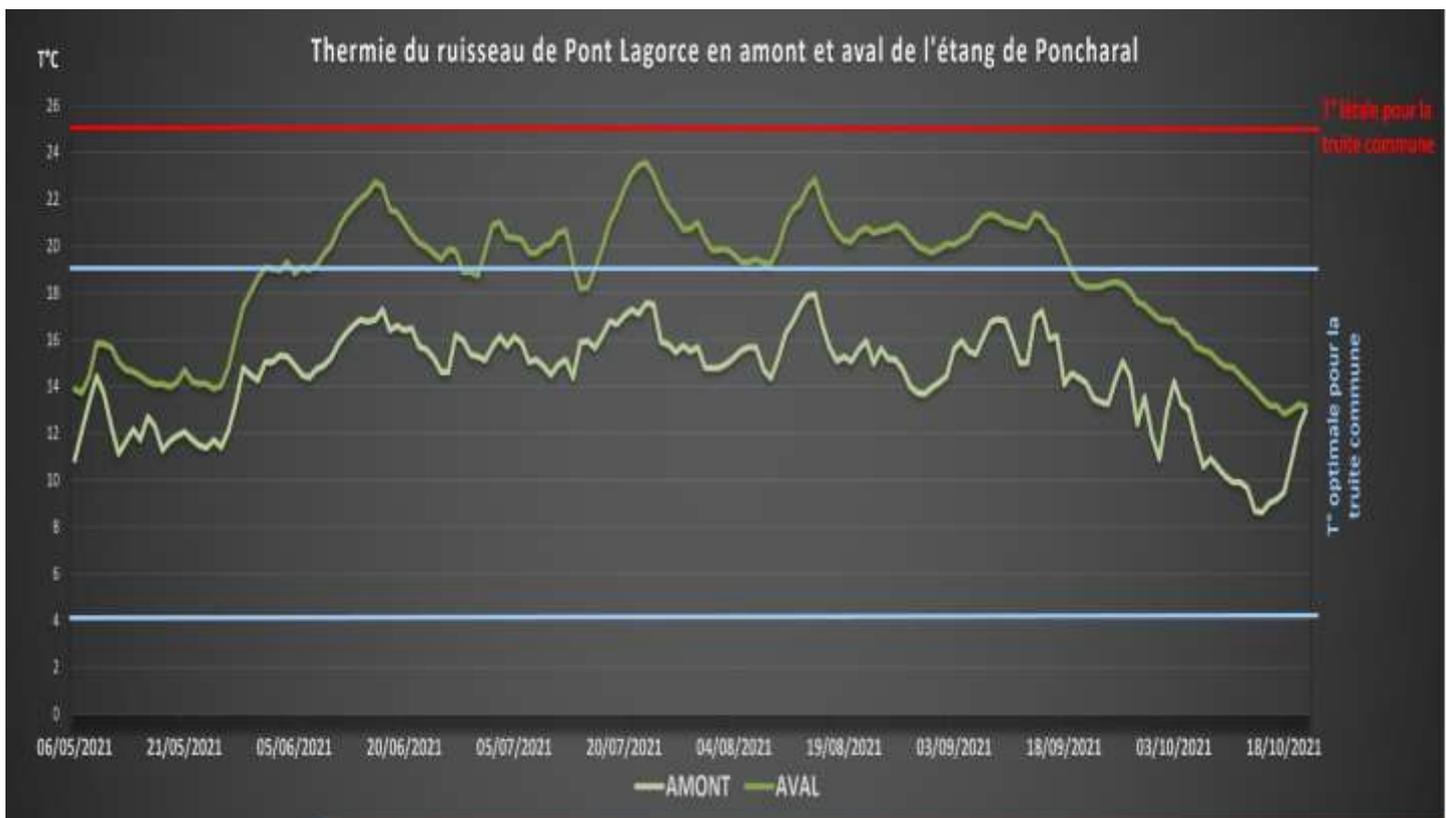


Figure 4 : Impact thermique de l'étang de Poncharal lors de l'étiage 2021

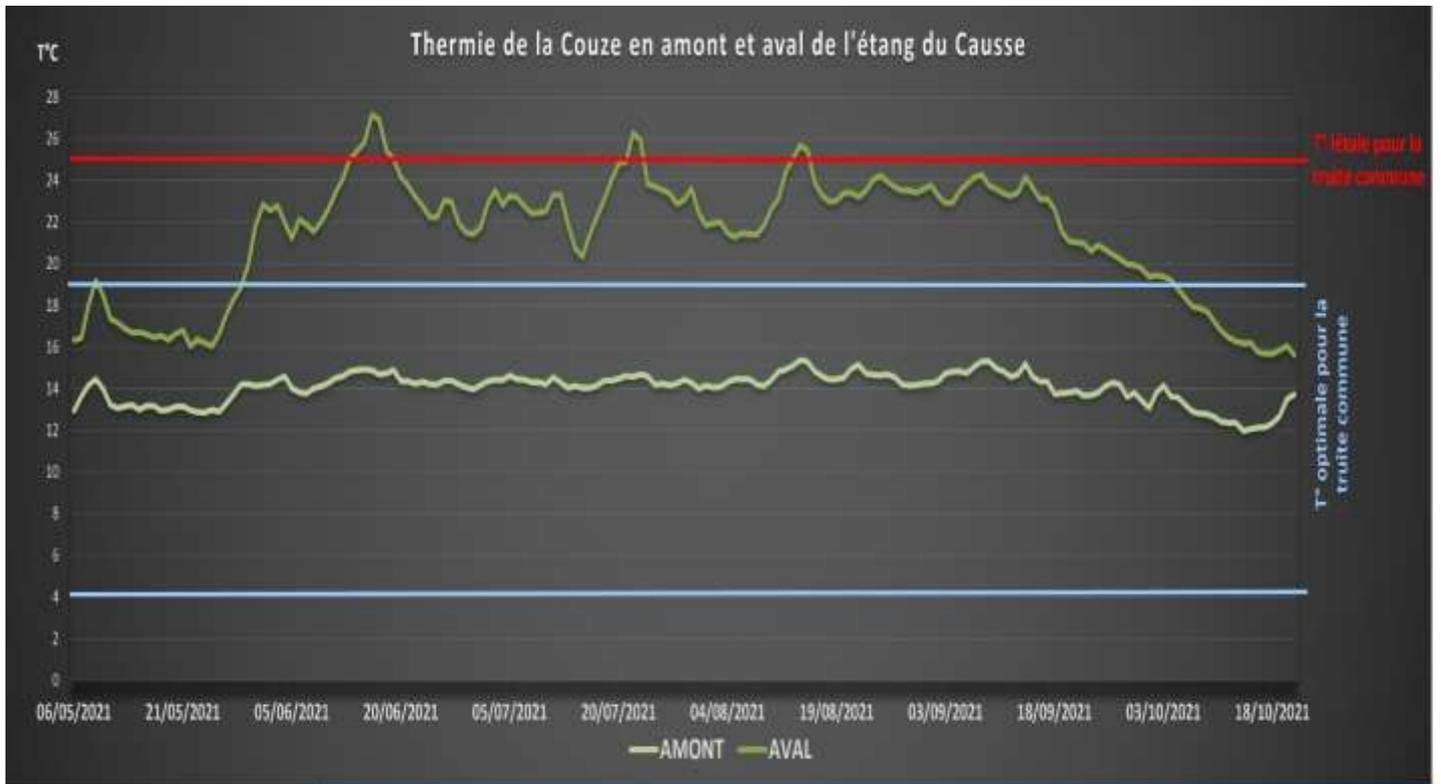


Figure 5 : Impact thermique de l'étang du Causse lors de l'étiage 2021

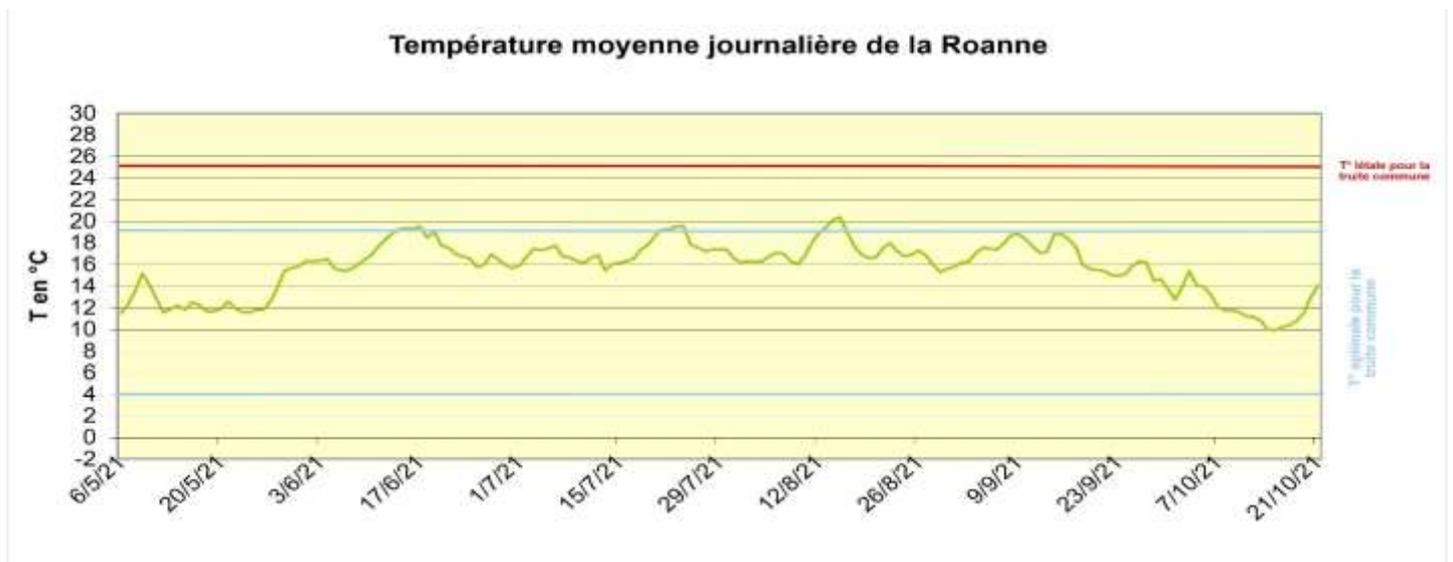


Figure 6 : Représentation graphique des températures moyennes journalières de la Roanne

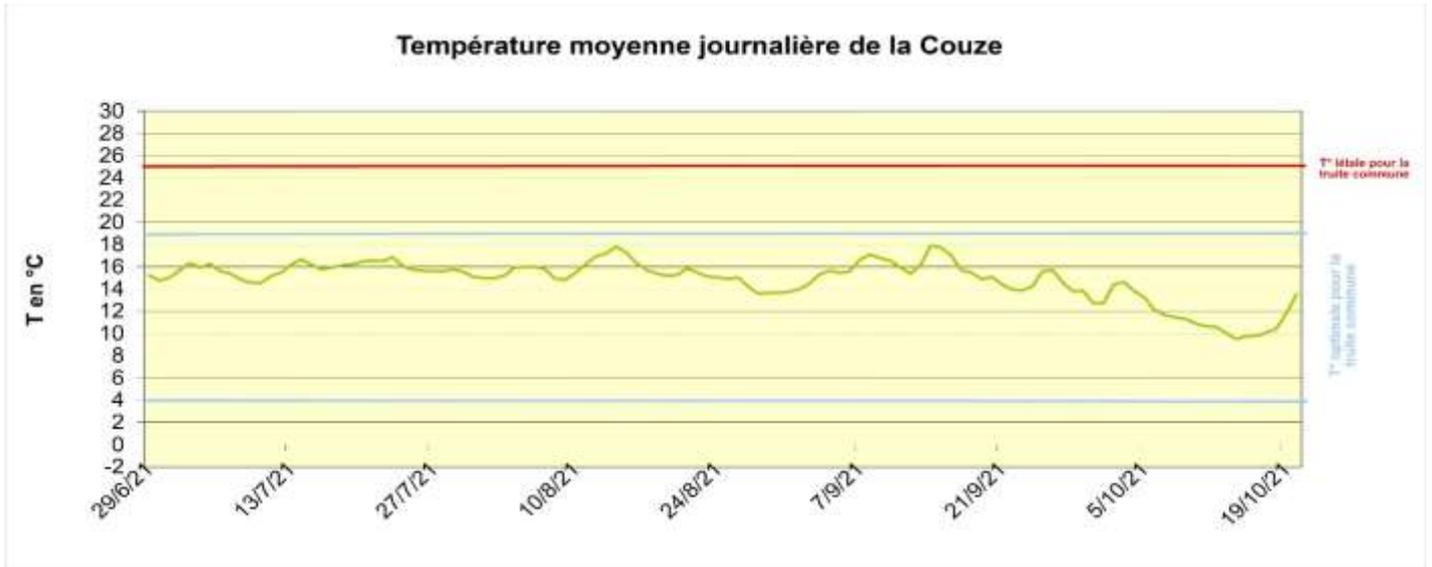


Figure 7 : Représentation graphique des températures moyennes journalières de la Couze

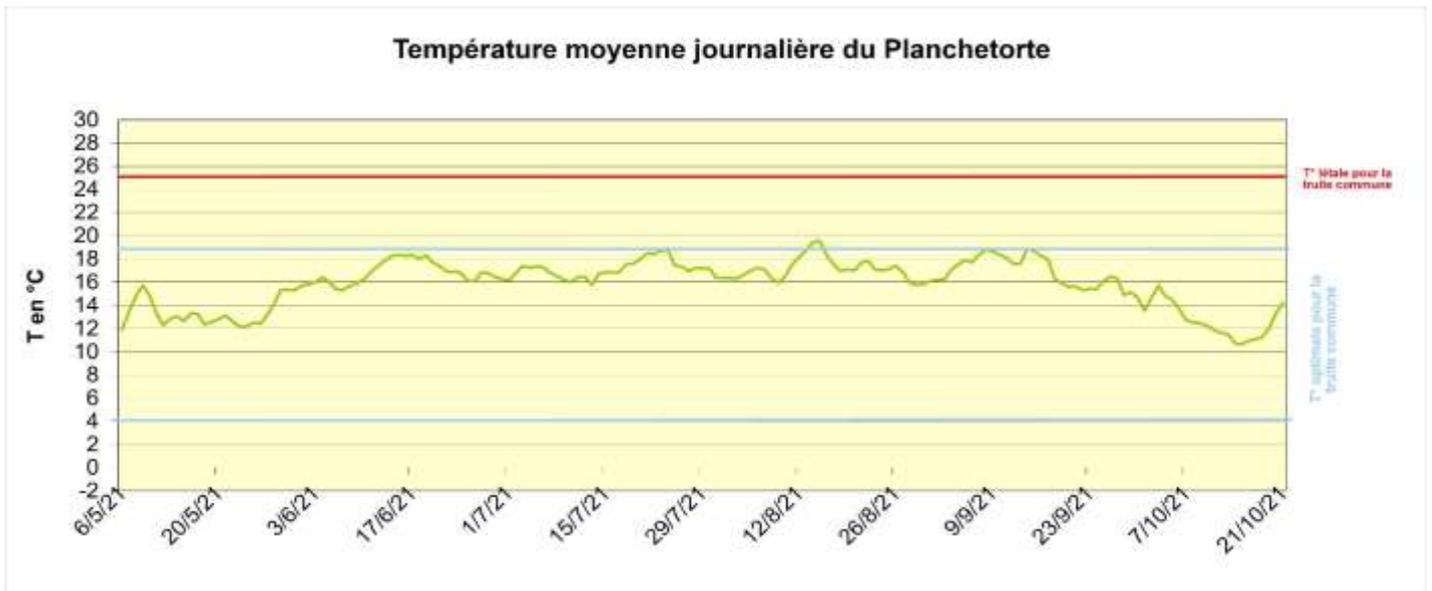


Figure 8 : Représentation graphique des températures moyennes journalières du Planchetorte

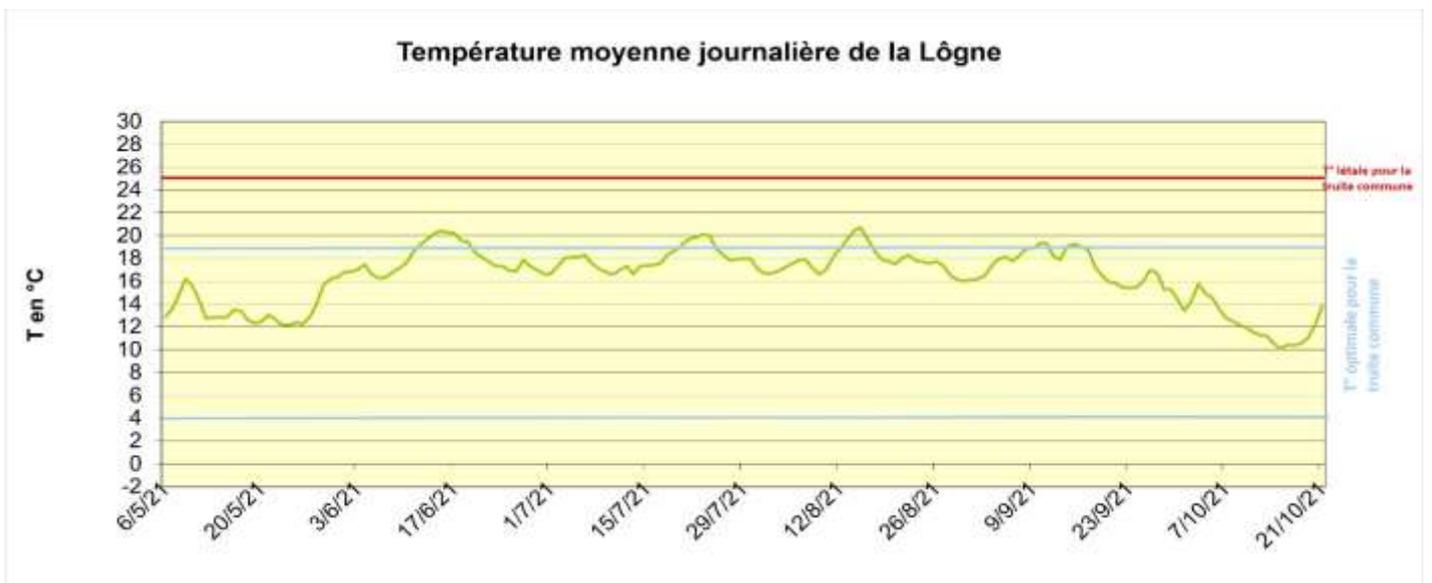


Figure 9 : Représentation graphique des températures moyennes journalières de la Lône

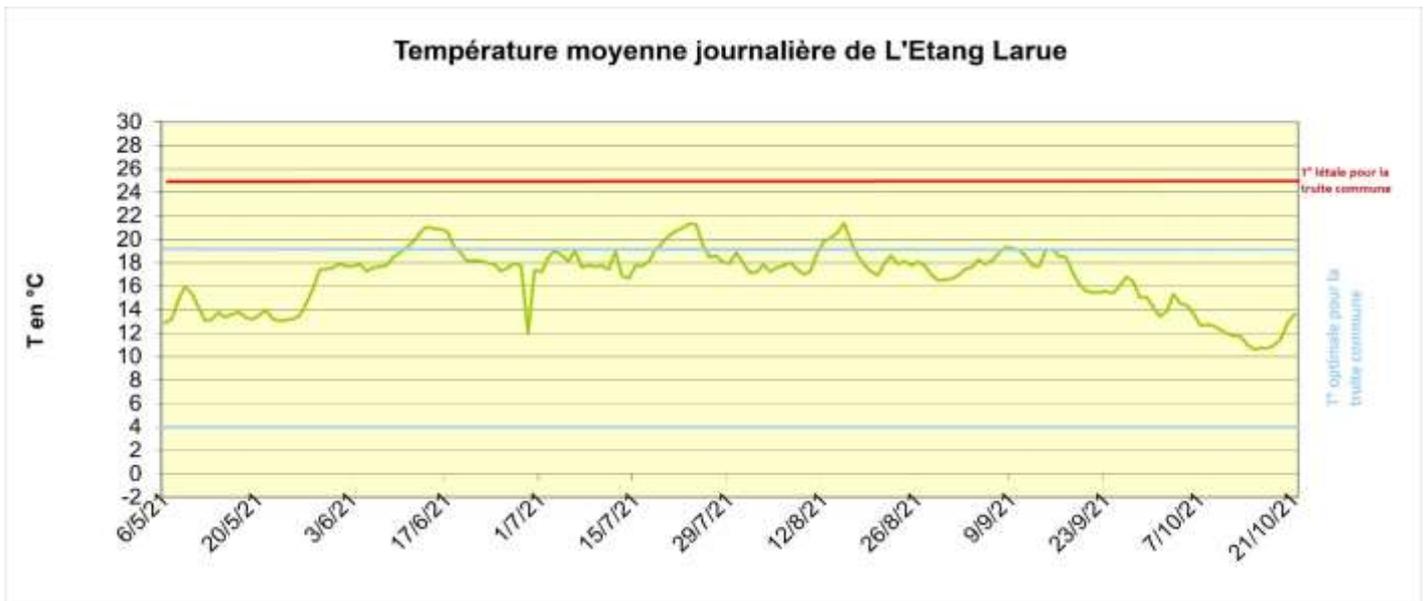


Figure 10 : Représentation graphique des températures moyennes journalières de l'Etang Larue

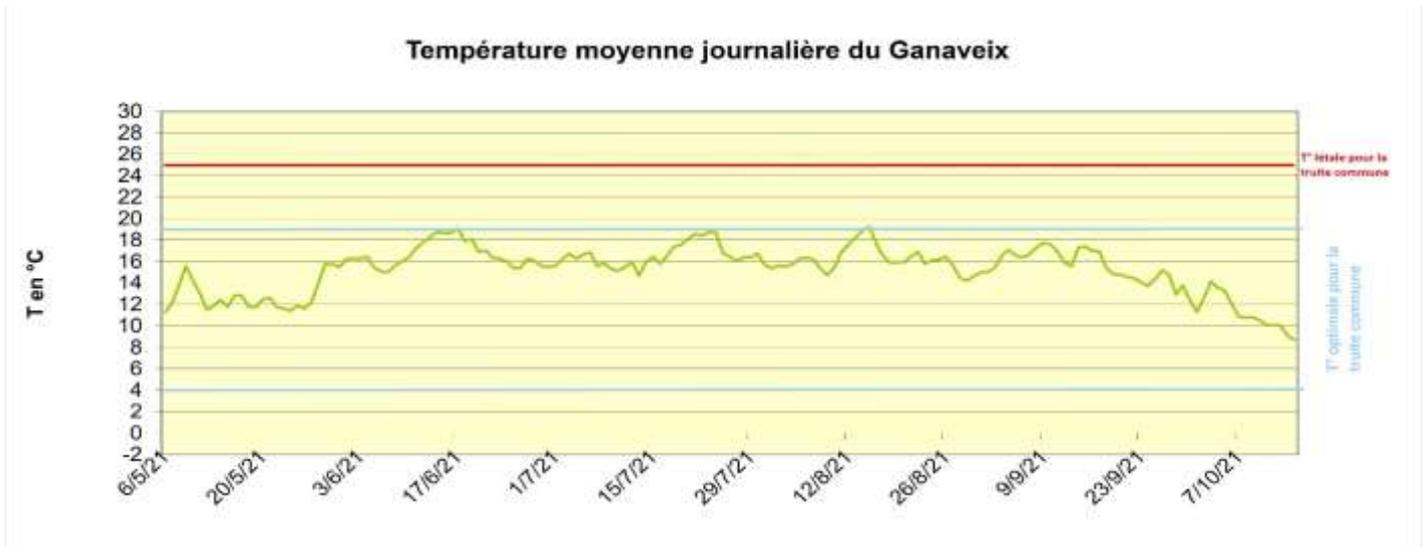


Figure 11 : Représentation graphique des températures moyennes journalières du Ganaveix

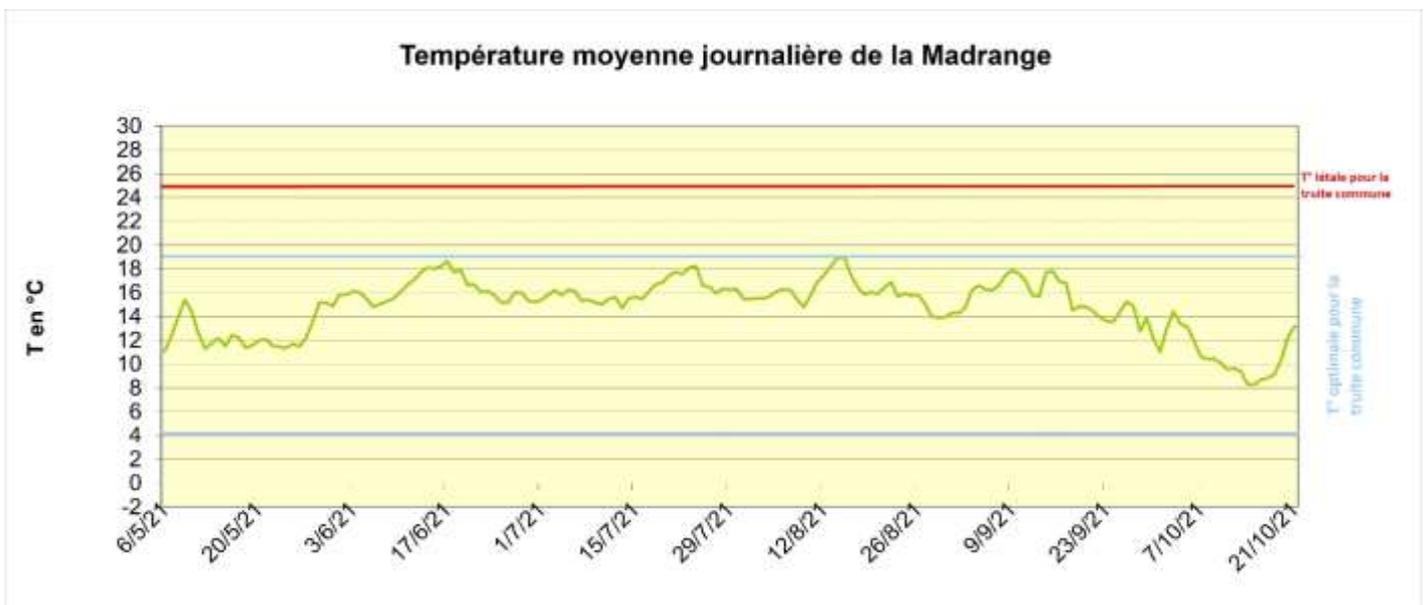


Figure 12 : Représentation graphique des températures moyennes journalières de la Madrange

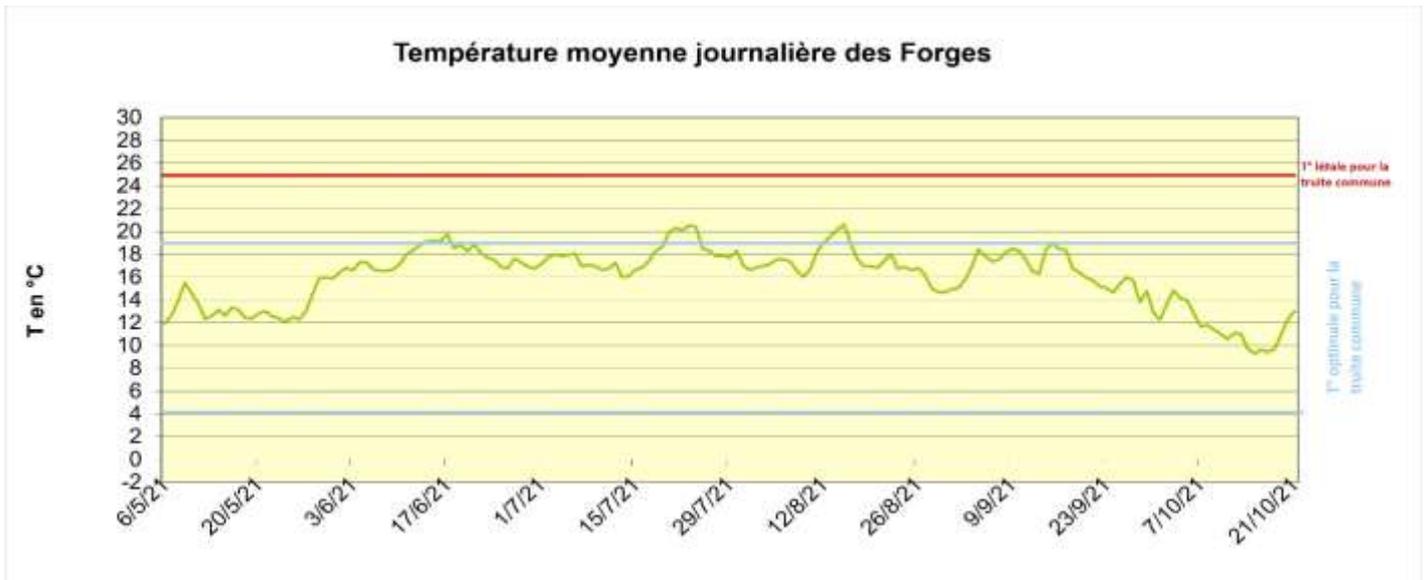


Figure 13 : Représentation graphique des températures moyennes journalières des Forges

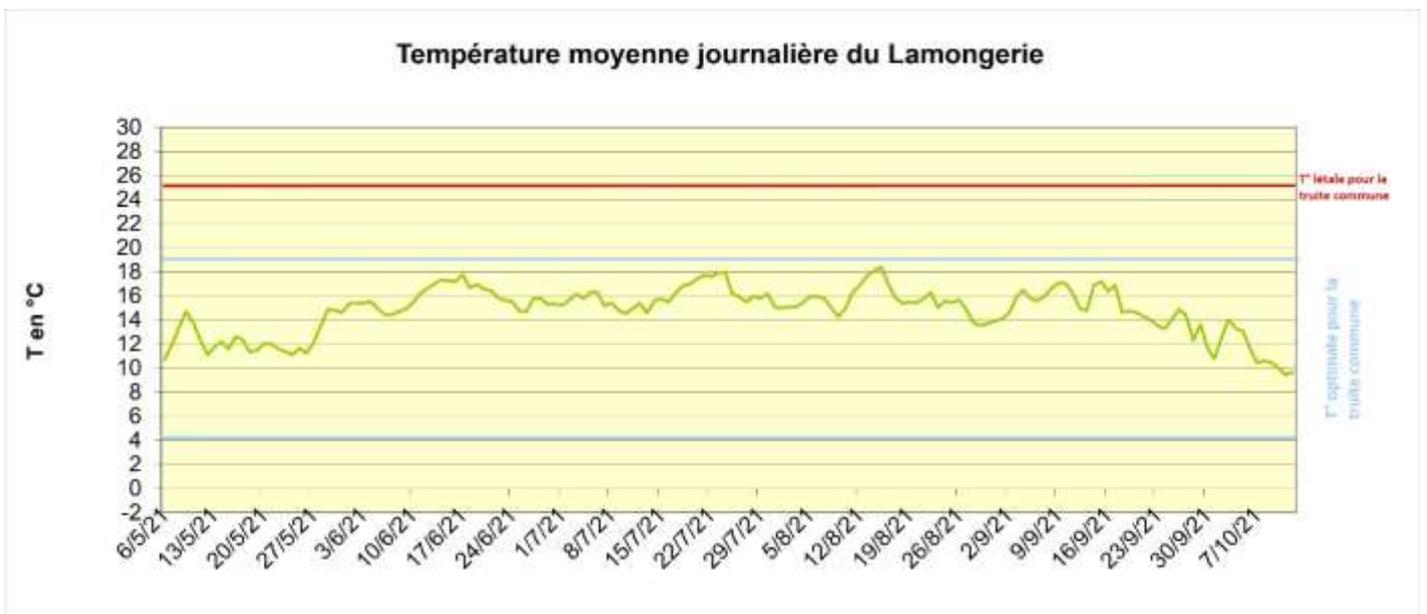


Figure 14 : Représentation graphique des températures moyennes journalières du Lamongerie

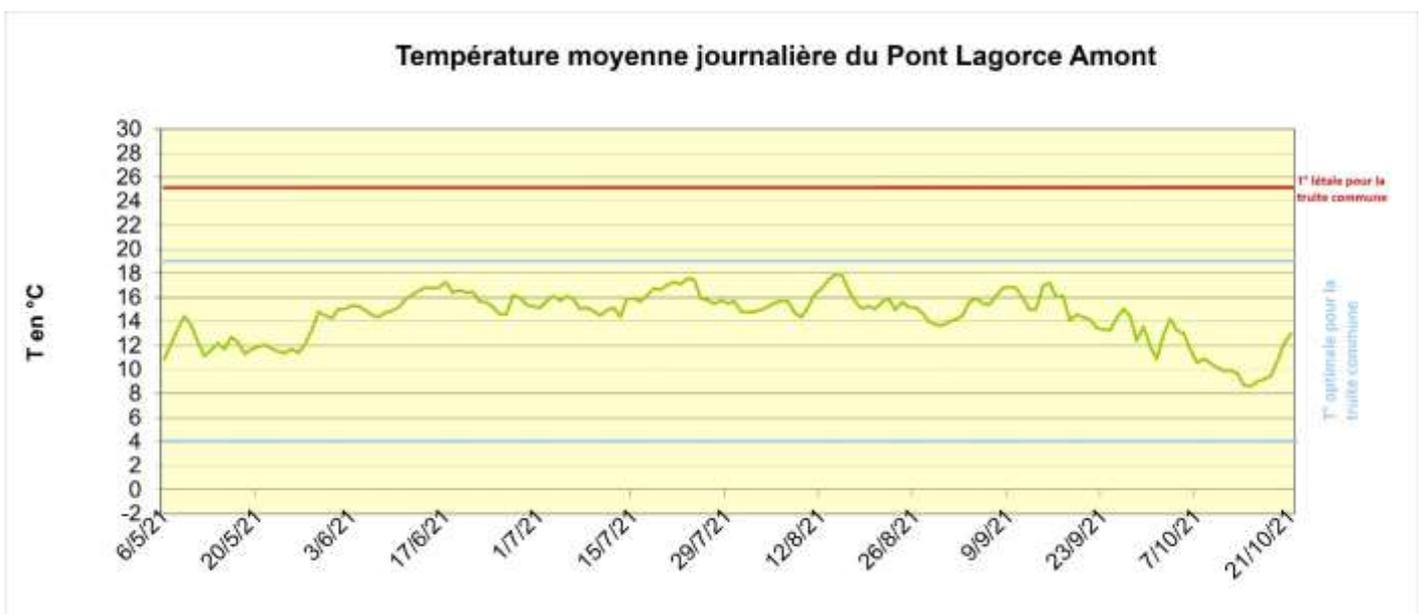


Figure 15 : Représentation graphique des températures moyennes journalières du Pont Lagorce Amont

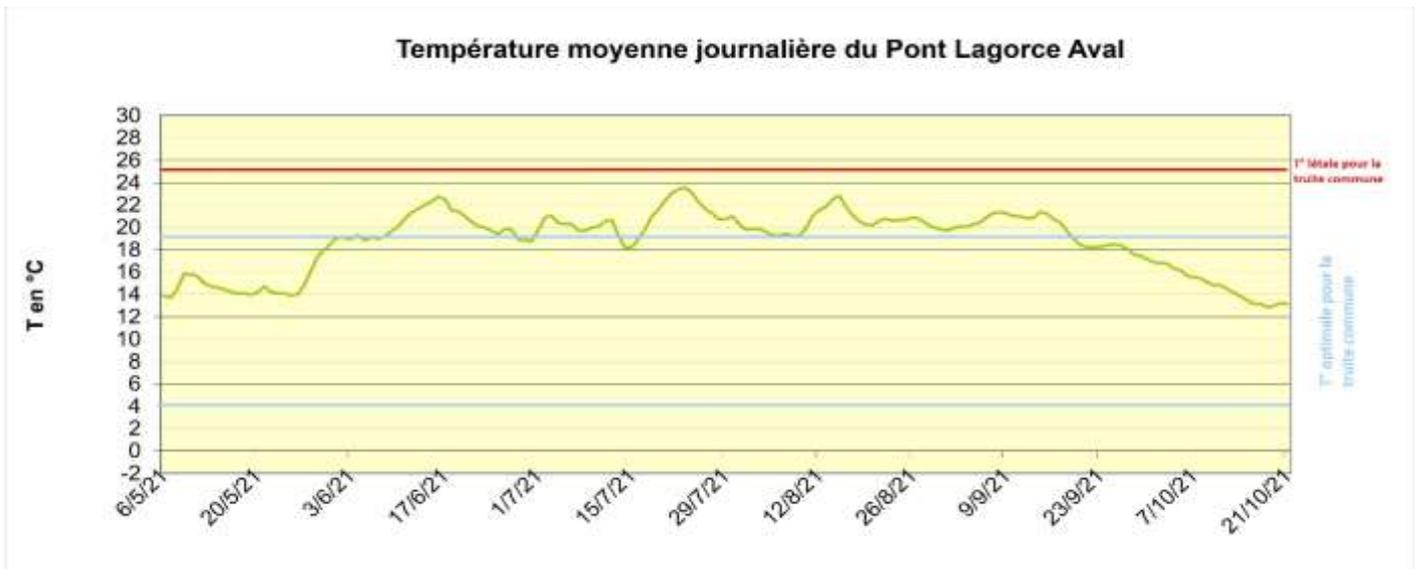


Figure 16 : Représentation graphique des températures moyennes journalières du Pont Lagorce Aval

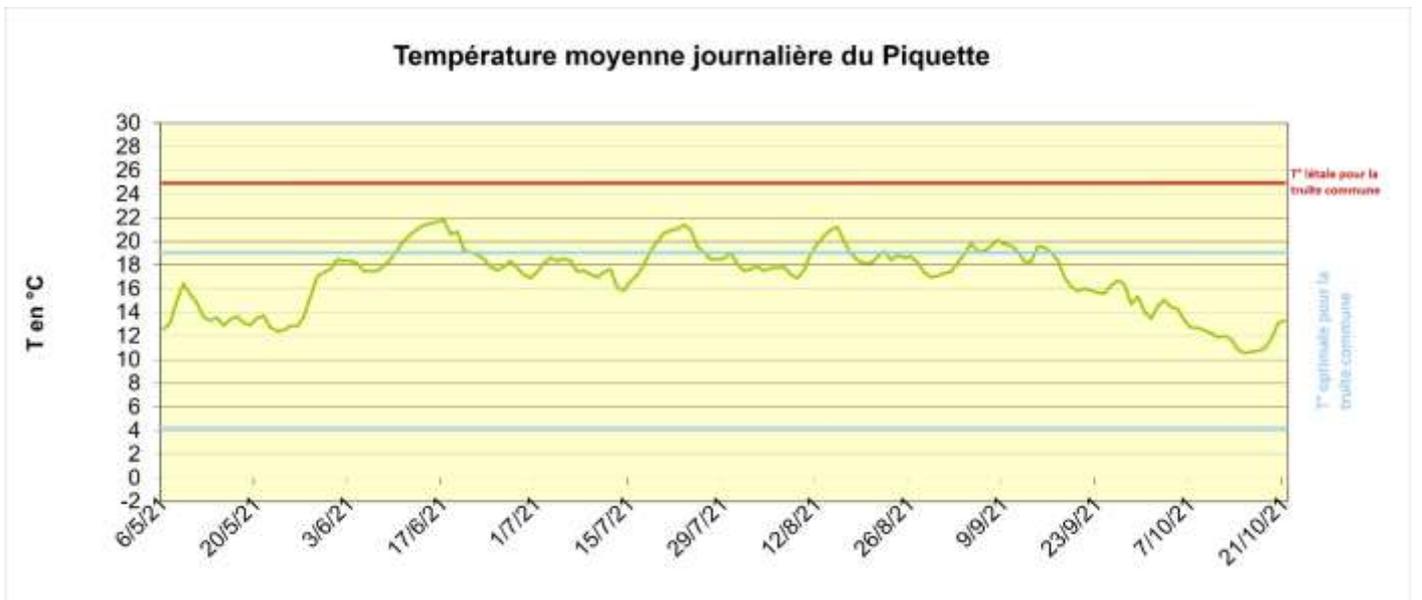


Figure 18 : Représentation graphique des températures moyennes journalières du Piquette

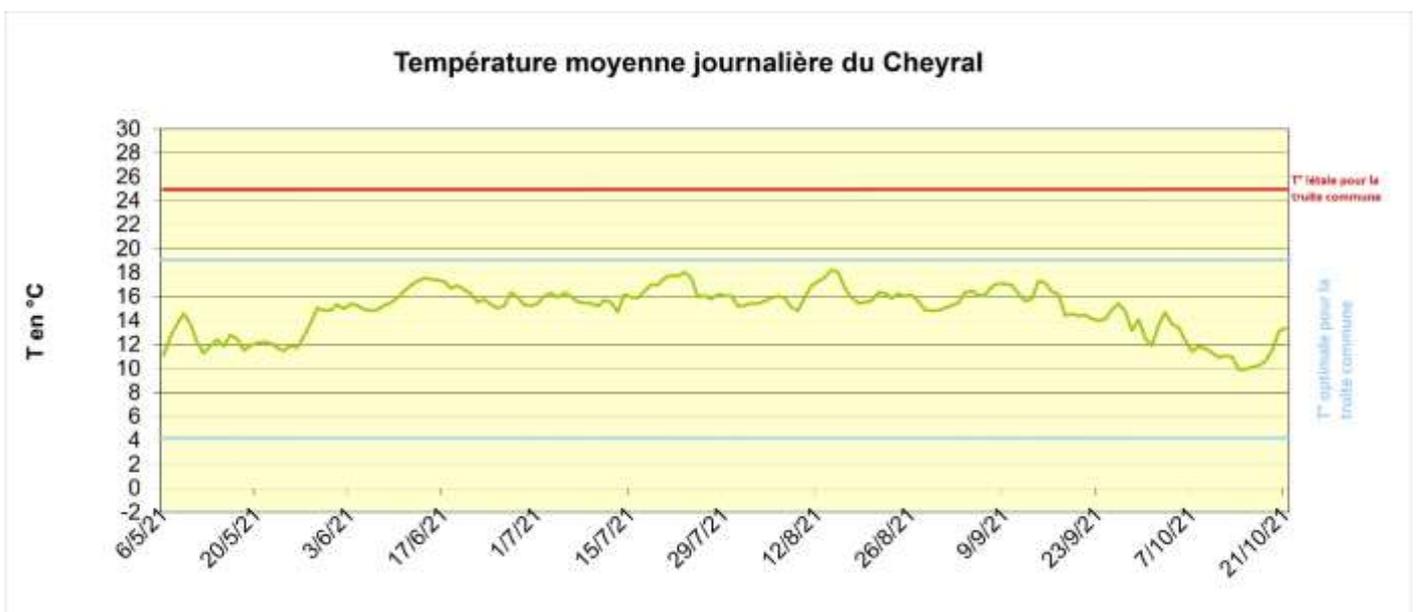


Figure 19 : Représentation graphique des températures moyennes journalières du Cheyral

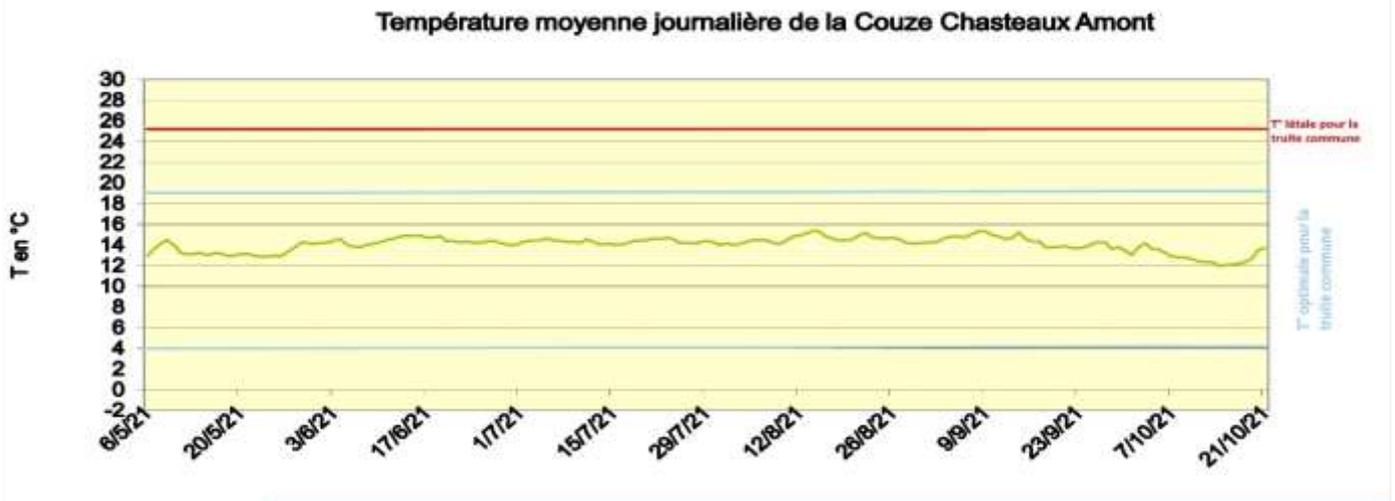


Figure 20 : Représentation graphique des températures moyennes journalières de la Couze Chasteaux Amont

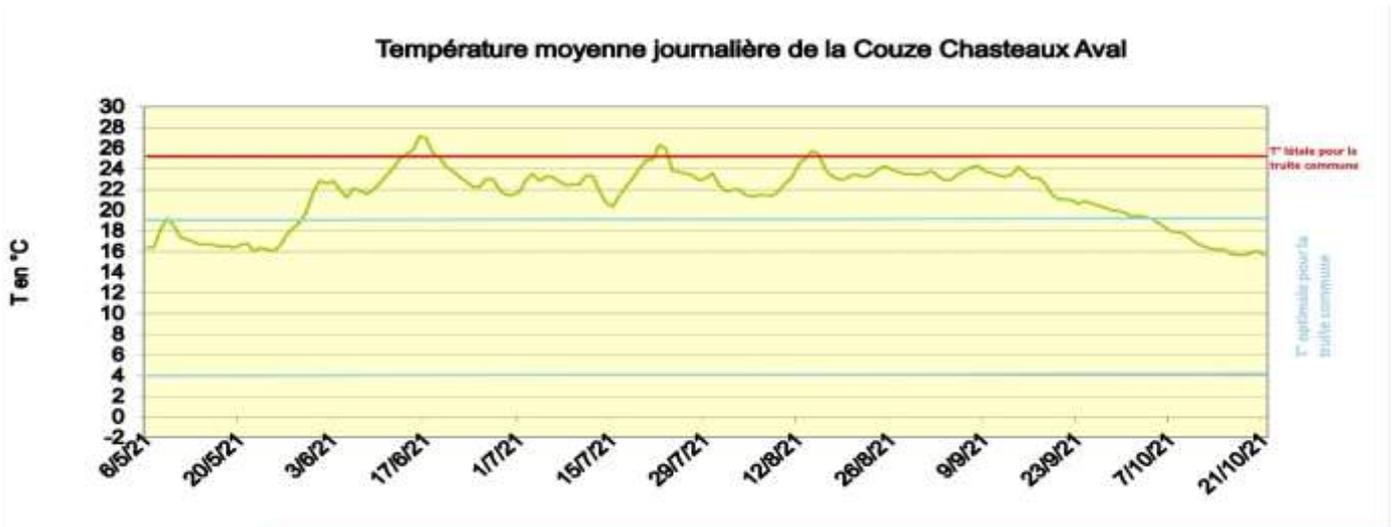


Figure 21 : Représentation graphique des températures moyennes journalières de la Couze Chasteaux Aval

3. OBJECTIFS 2022

Pour 2022, le SIAV a procédé au renouvellement d'une partie des sondes thermiques en place afin d'uniformiser le réseau de relevé et de bancarisation de données thermiques corrézien mis en place par la Fédération Départementale de Pêche de la Corrèze.

En complément du programme de suivi des étiages du bassin versant de la Dordogne mené par EPIDOR, le SIAV envisage d'intégrer également le programme de suivi thermique mis en place au niveau national par l'Office Français de la Biodiversité, ainsi que de coordonner le suivi d'étiage à celui fait par l'OFB afin de couvrir au mieux l'intégralité du territoire du SIAV.

Proposition sera faite à EPIDOR d'intégrer les stations du Clan, du ruisseau de Pont Lagorce et de la Couze Chasteaux à leur réseau de suivi, sous réserve :

- De compatibilité avec la modélisation des données par bassin versant,
- De l'organisation générale des actions menées par la SIAV ainsi que la prise en charge de cette activité supplémentaire.

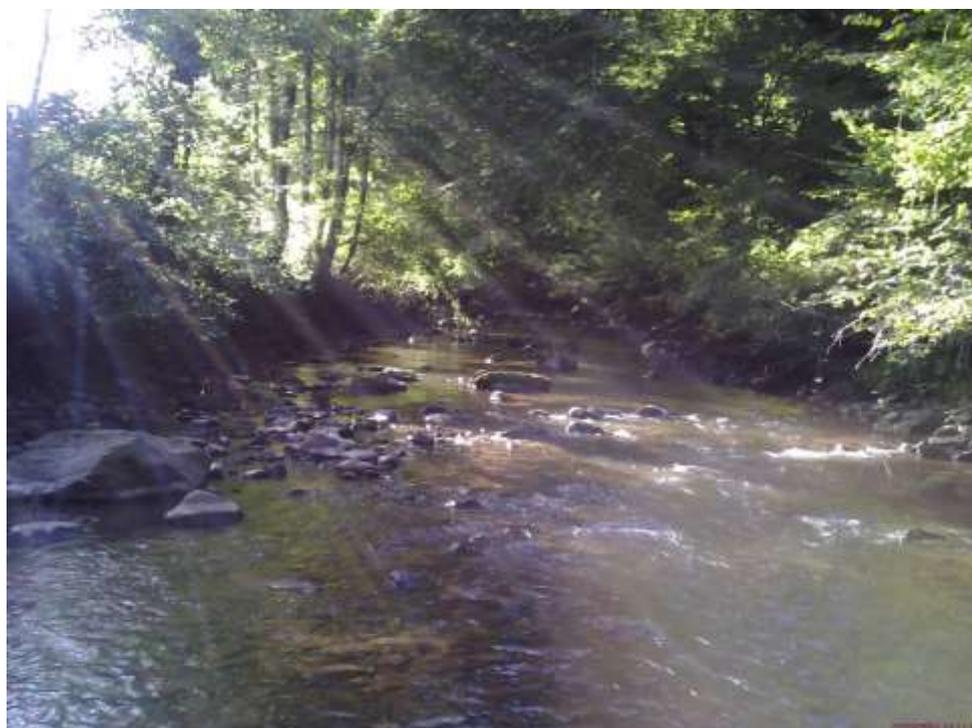
Enfin, dans le cadre de la communication globale du SIAV, une mise à jour hebdomadaire sera réalisée par le biais de visuels simplifiés (tableau et diaporama) consultables par tous sur le site internet du SIAV.

ANNEXE 1 : PHOTOS COMPARATIVES PAR STATION

a. LA ROANNE



Débit acceptable le 01/07/2021 : 1.432 m³/s



Difficulté du 02/09/2021 : 0.249 m³/s

b. LA LOYRE



Débit acceptable le 01/07/2021 : 0.062 m³/s



Flaques du 02/09/2021

c. LA TOURMENTE



Débit acceptable le 01/07/2021 : 0.060 m³/s



Mise en péril du 02/09/2021 : 0.007m³/s

d. LA COUZE DE LANCHE



Débit acceptable le 01/07/2021 : 0.037 m³/s



Mise en péril du 02/09/2021 : 0.001 m³/s

e. LE PLANCHETORTE



Débit acceptable le 01/07/2021 : 0.087 m³/s



Limite de mise en péril du 26/08/2021 : 0.011 m³/s

f. LA LÔGNE



Débit acceptable le 01/07/2021 : 0.608 m³/s



Mise en péril du 03/09/2021 : 0.009 m³/s

g. LE MAYNE



Débit acceptable le 01/07/2021 : 0.431 m³/s



Difficulté du 10/09/2021 : 0.098 m³/s

h. LA TOURNERIE



Débit acceptable le 01/07/2021 : 0.123 m³/s



Mise en péril du 26/08/2021 : 0.012 m³/s

i. LES FORGES



Débit acceptable le 01/07/2021 : 0.857 m³/s



Limite de difficulté du 03/09/2021 : 0.187 m³/s

j. LE RUISSEAU DE LAMONGERIE



Débit acceptable le 01/07/2021 : 0.325 m³/s



Limite de difficulté du 03/09/2021 : 0.056 m³/s

k. LE GANA VEIX



Débit acceptable le 01/07/2021 : 0.411 m³/s



Limite de difficulté du 03/09/2021 : 0.158 m³/s

I. LA MADRANGE



Débit acceptable le 01/07/2021 : 1.221 m³/s



Difficulté du 03/09/2021 : 0.139 m³/s

m. LE RUISSEAU DE L'ETANG LARUE



Débit acceptable le 01/07/2021 : 0.068 m³/s



Limite de difficulté du 10/09/2021 : 0.038 m³/s

n. LE RUISSEAU DE PONT LAGORCE AMONT



Débit acceptable du 01/07/2021 : 0.204 m³/s



Limite de difficulté du 03/09/2021 : 0.058 m³/s

o. LE RUISSEAU DE PONT LAGORCE AVAL



Débit acceptable du 01/07/2021 : 0.312m³/s



Difficulté du 26/08/2021 : 0.051m³/s (inférieur au débit entrant)

p. LE RUISSEAU DU CLAN



Débit acceptable du 01/07/2021 : 0.402m³/s

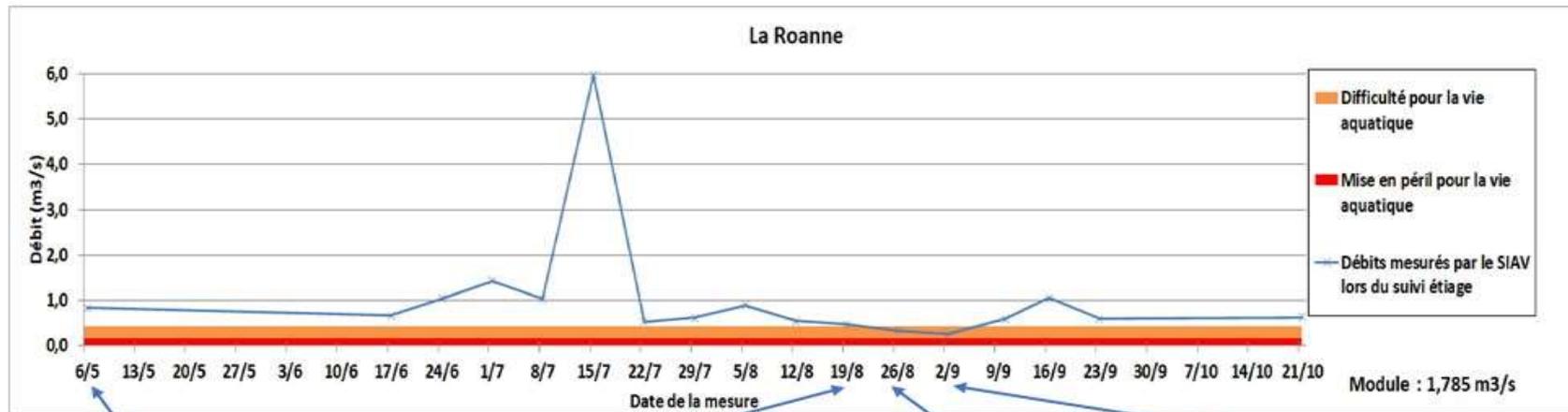


Mise en péril du 03/09/2021 : 0.049m³/s

ANNEXE 2 : FICHES D'OBSERVATIONS DE L'ETIAGE PAR STATION

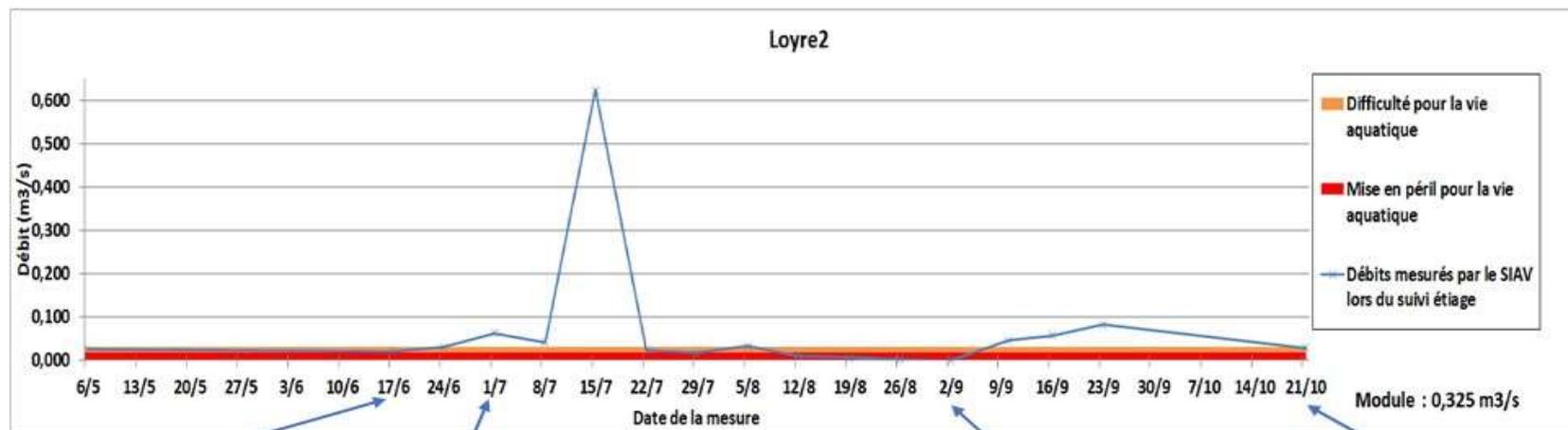
a. LA ROANNE

Fiche d'observation de l'étiage 2021



b. LA LOYRE

Fiche d'observation de l'étiage 2021



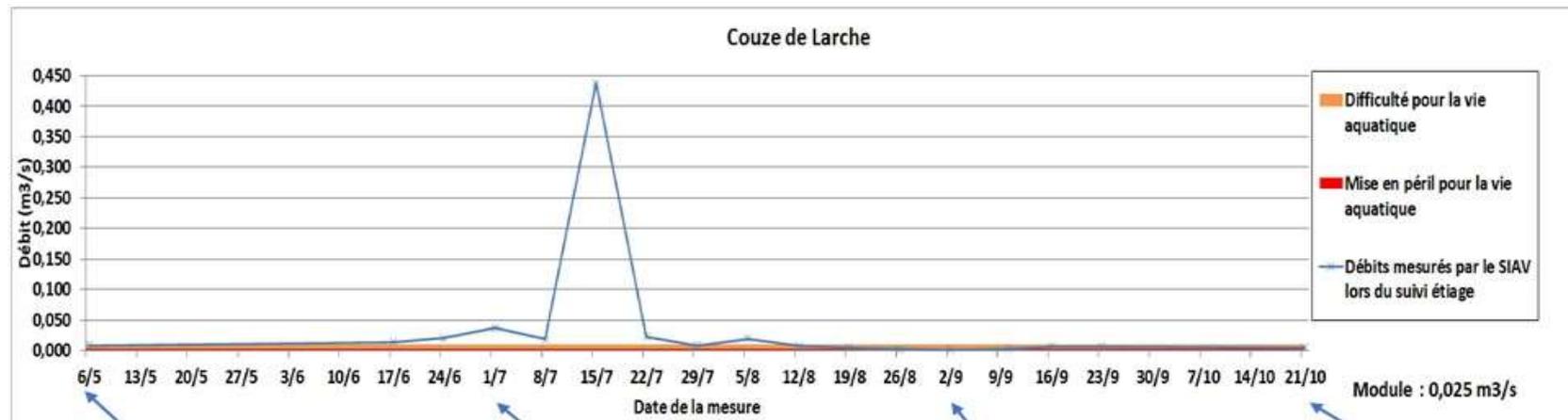
c. LA TOURMENTE

Fiche d'observation de l'étiage 2021



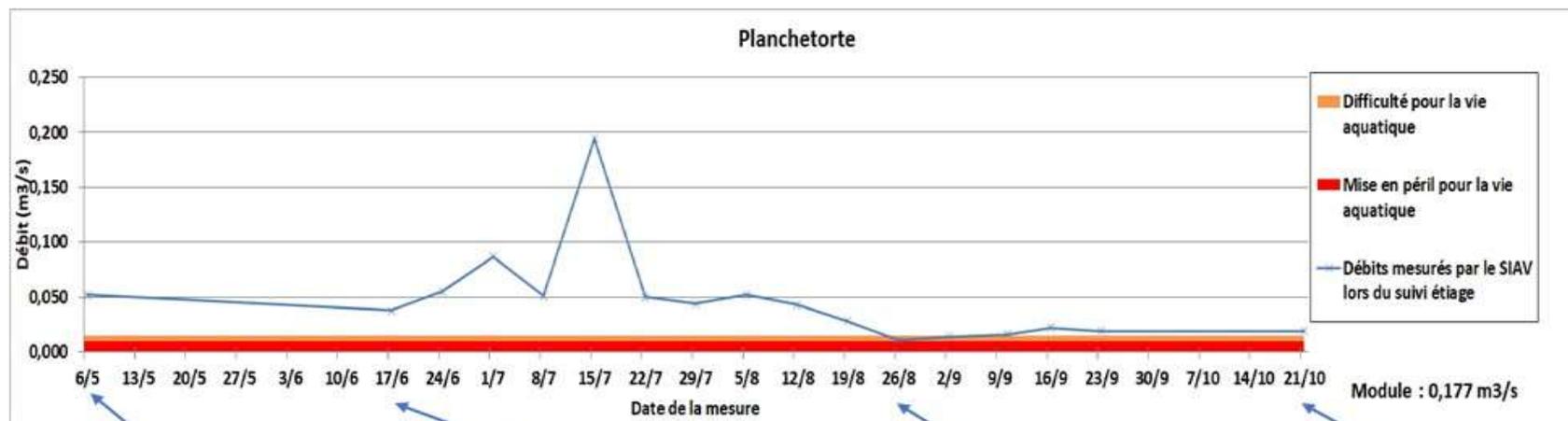
d. LA COUZE DE LARCHÉ

Fiche d'observation de l'étiage 2021



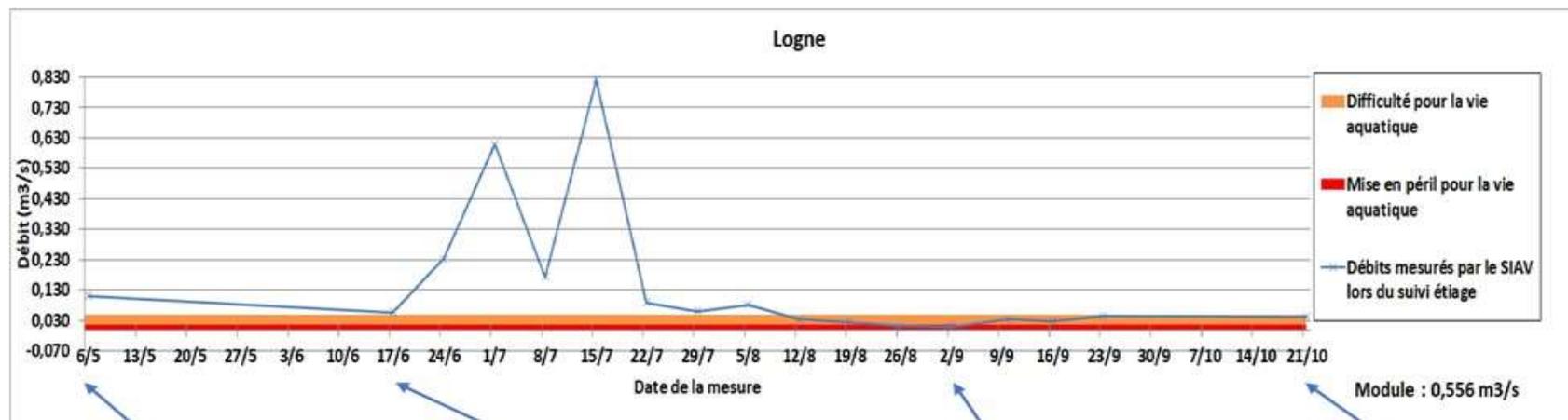
e. LE PLANCHETORTE

Fiche d'observation de l'étiage 2021



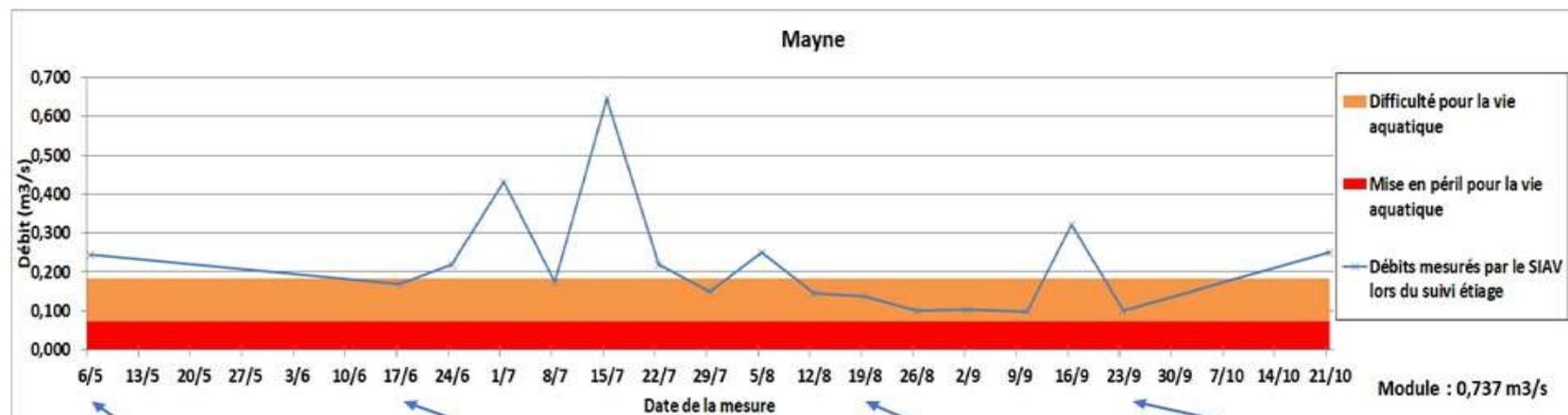
f. LA LÔGNE

Fiche d'observation de l'étiage 2021



g. LE MAYNE

Fiche d'observation de l'étiage 2021



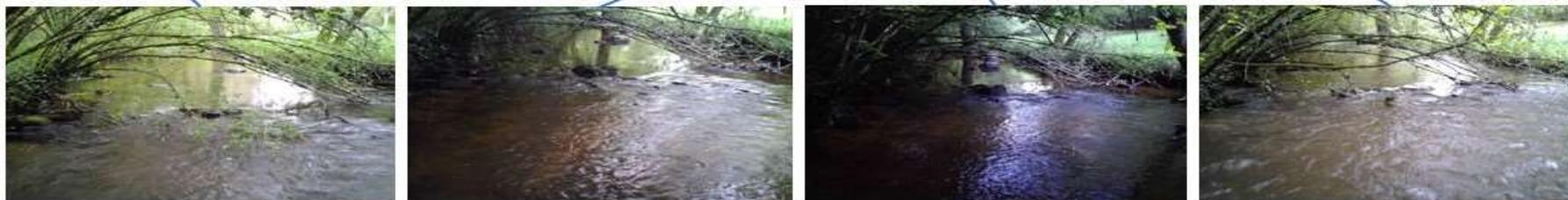
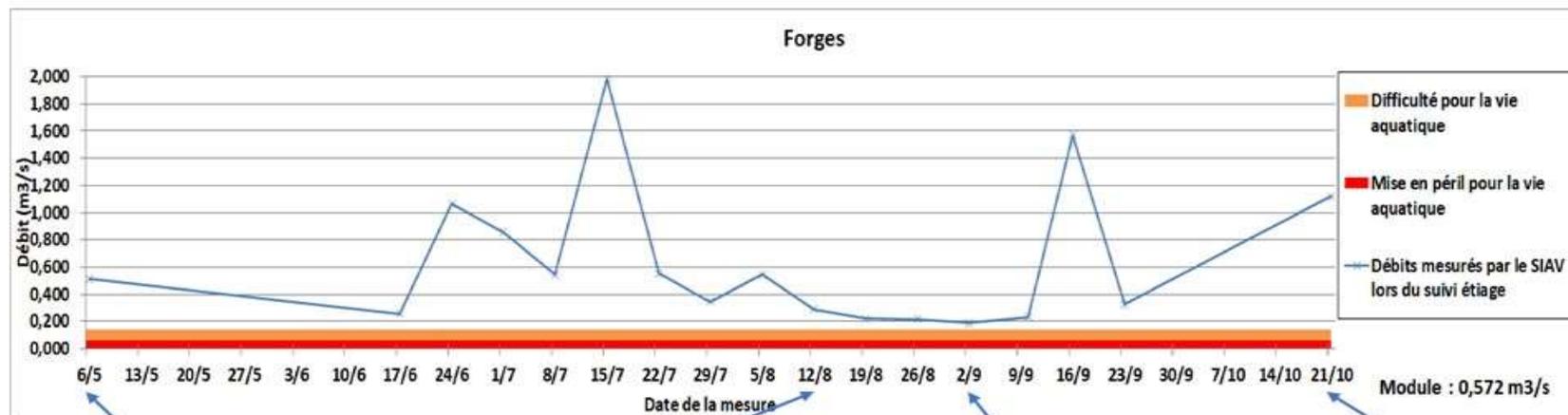
h. LA TOURNERIE

Fiche d'observation de l'étiage 2021



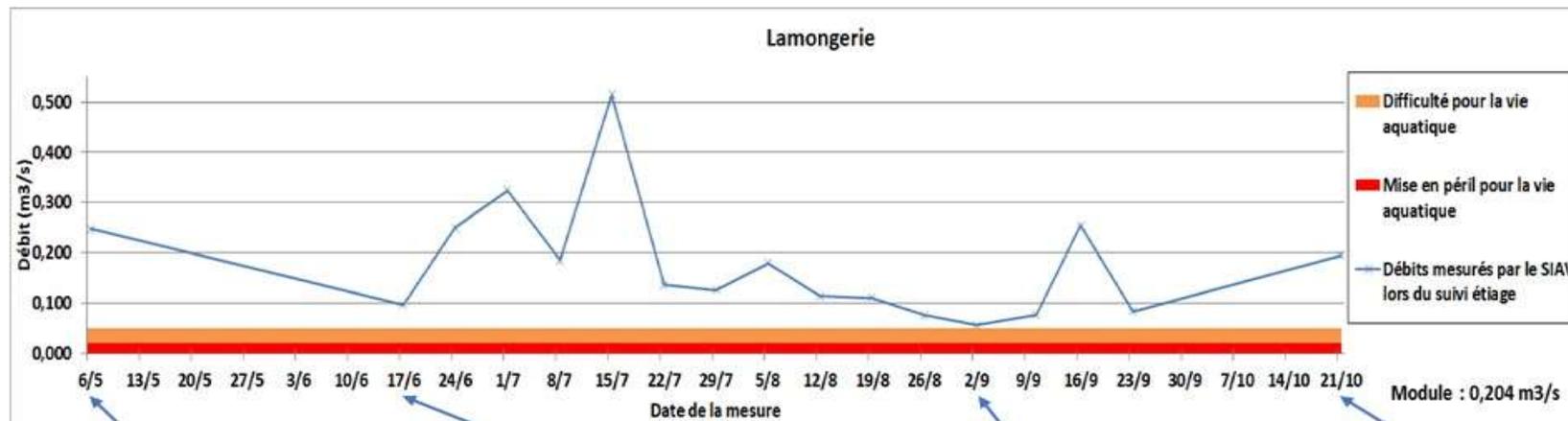
i. LES FORGES

Fiche d'observation de l'étiage 2021



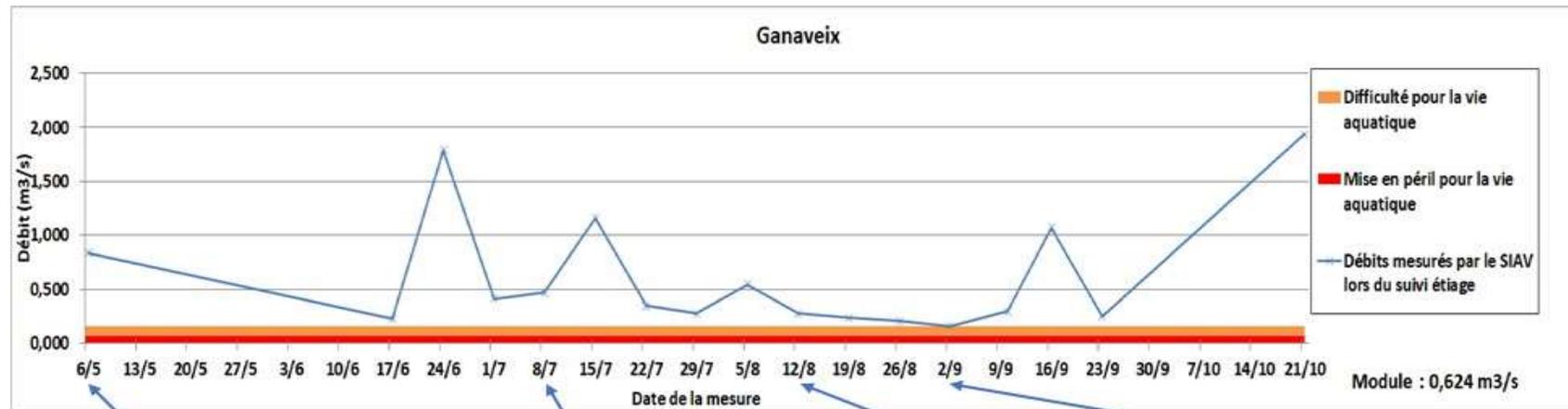
j. LE RUISSEAU DE LAMONGERIE

Fiche d'observation de l'étiage 2021



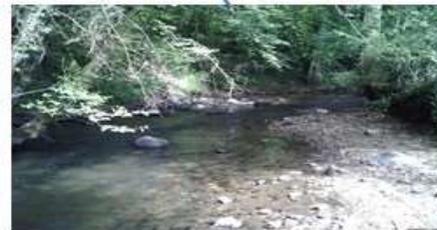
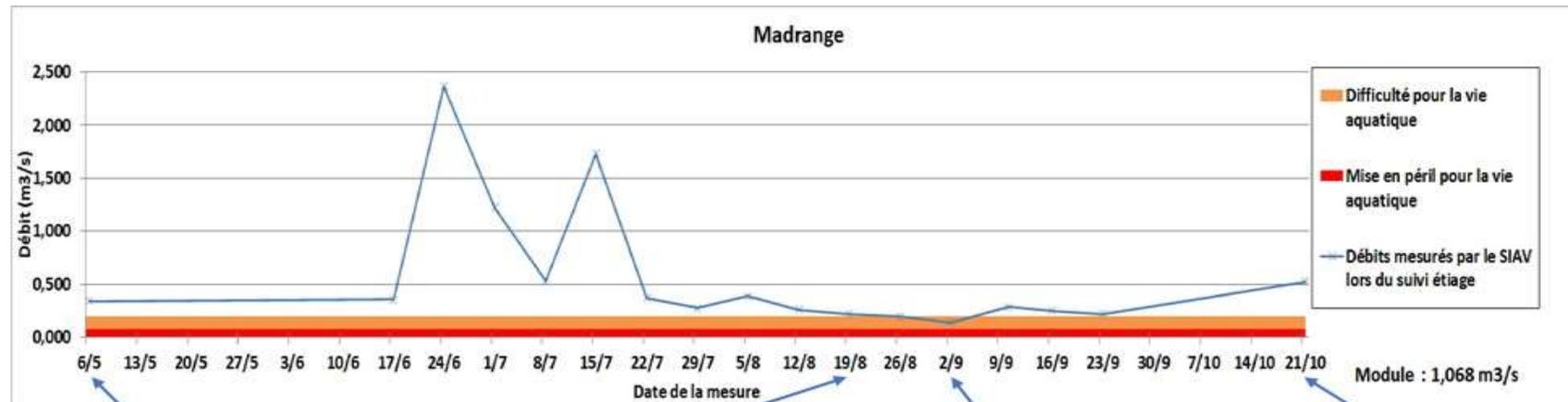
k. LE GANAVEIX

Fiche d'observation de l'étiage 2021



I. LA MADRANGE

Fiche d'observation de l'étiage 2021



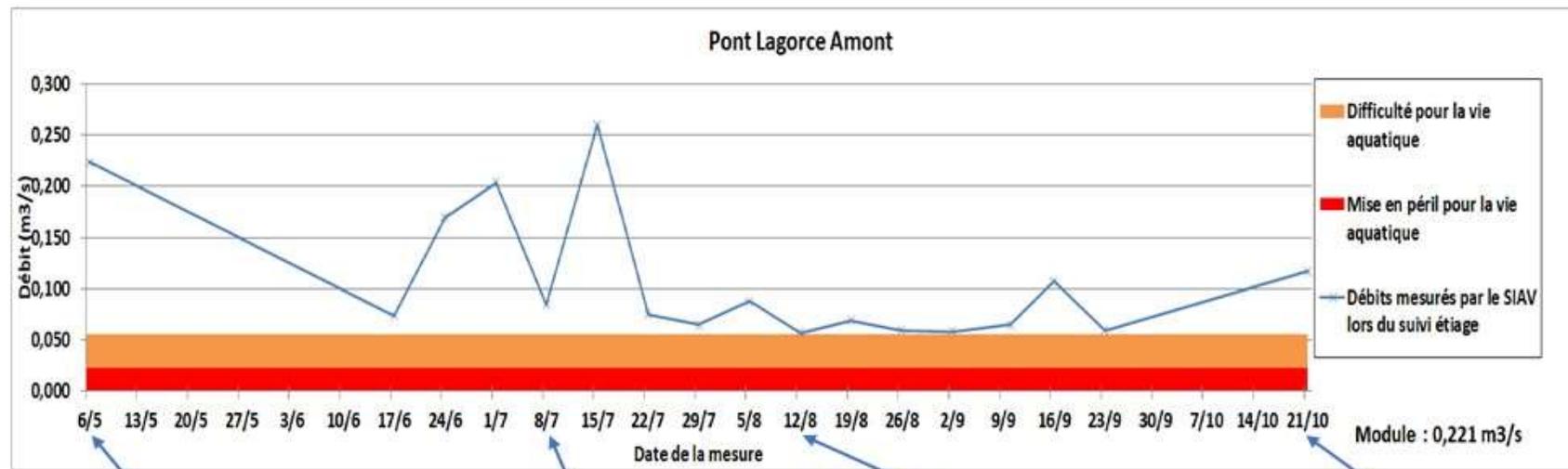
m. LE RUISSEAU DE L'ETANG LARUE

Fiche d'observation de l'étiage 2021



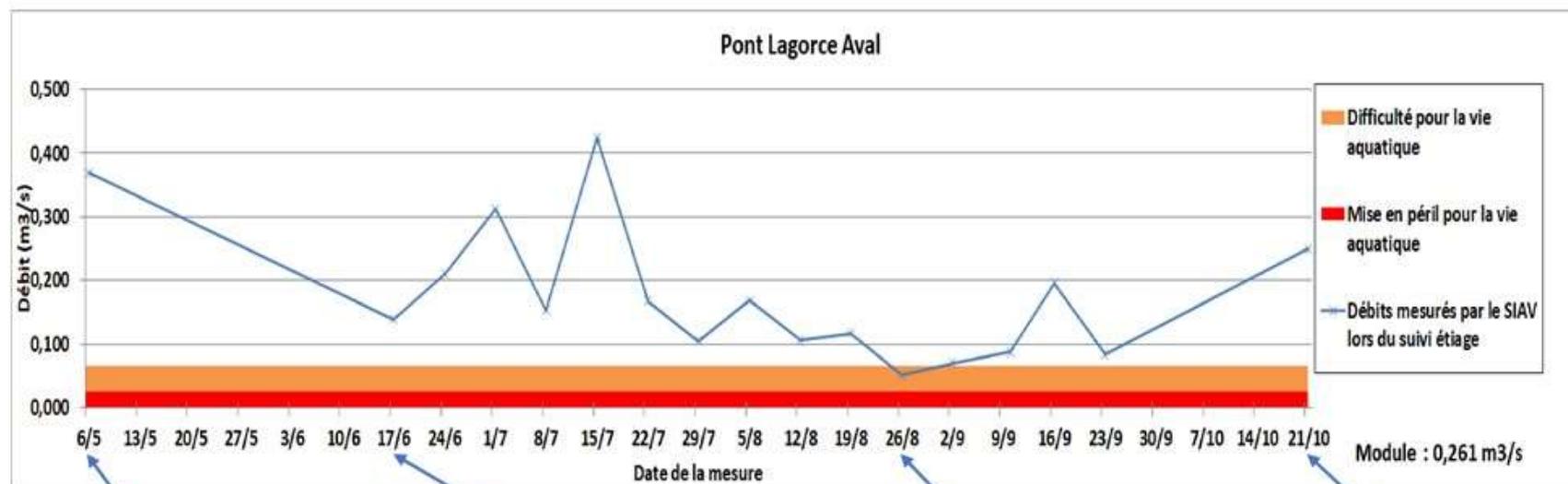
n. LE RUISSEAU DE PONT LAGORCE AMONT

Fiche d'observation de l'étiage 2021



o. LE RUISSEAU DE PONT LAGORCE AVAL

Fiche d'observation de l'étiage 2021



Fiche d'observation de l'étiage 2021

